



République et Canton de Neuchâtel

2012 en bref

Synthèse du rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil
à l'appui de sa gestion



Table des matières

2012 *en bref*

Impressum • Mars 2013

Conception typographique
Impression et reliure
Imprimerie Baillod SA
2017 Boudry

<u>3</u>	Introduction
<u>3</u>	Conseil d'Etat Composition du gouvernement
<u>4</u>	Département de la justice, de la sécurité et des finances Justice Sécurité Finances et impôts Affaires générales
<u>12</u>	Département de la santé et des affaires sociales Division de la santé Division des affaires sociales
<u>16</u>	Département de la gestion du territoire Secrétariat général Service des transports Service des ponts et chaussées Service de l'énergie et de l'environnement Service de l'aménagement du territoire Service de la géomatique et du registre foncier Service de la faune, des forêts et de la nature Service des bâtiments
<u>20</u>	Département de l'économie Introduction Secteur économie et tourisme Secteur emploi Secteur agriculture et consommation Secteur migrations
<u>27</u>	Département de l'éducation, de la culture et des sports Secrétariat général Enseignement et formation Sport Culture

1. Introduction

Durant l'année 2012, le Conseil d'Etat a poursuivi les ambitieux objectifs définis dans sa feuille de route 2010-2013. Au-delà du refus par le peuple du RER/TransRUN, de nombreux projets d'envergure ont été menés. A coup sûr, ceux-ci permettront à notre canton de devenir plus fort et plus attractif. Nous rappelons ci-dessous les importants chantiers 2012 et les défis qui nous attendent pour 2013.

En 2012, la réforme de la fiscalité des entreprises a déployé ses effets: Neuchâtel est le premier canton «euro-compatible» en matière fiscale, et nous sommes les seuls à avoir pu changer de système tout en taxant moins les entreprises et en améliorant les recettes des collectivités publiques.

En 2012, la Loi sur l'accueil des enfants est entrée en vigueur: l'Etat et les communes se sont donnés les moyens d'aider les familles à concilier vie familiale et vie professionnelle, en développant les crèches et les structures d'accueil parascolaires.

En 2012, nous avons adopté une réforme de la fiscalité des personnes physiques, dont les premiers effets se feront sentir dès 2013, une réforme axée tout particulièrement sur les familles. Cette réforme, prudente et évoluant par étapes, permettra de sortir notre canton des dernières places des classements fiscaux nationaux.

En 2012, grâce notamment aux efforts considérables déployés par le Département de l'économie, un repreneur à la raffinerie de Cressier a été trouvé.

En 2012, le projet de rénovation des filières du cycle 3 a été soutenu par le Grand Conseil. Ce changement important pour l'Ecole neuchâteloise instituera un système à niveaux avec des options tant professionnelles qu'académiques. Cette rénovation permettra de mieux profiler les élèves vers les formations du post-obligatoire et de renforcer leur motivation. Dans cette nouvelle structure, les sections disparaissent et sont remplacées par des cours à niveaux et des options. Le travail en classe hétérogène permettra l'entraide entre les élèves et le renforcement des acquis, notamment pour les élèves ayant le plus de difficultés. Par ailleurs, la constitution de profils plus individualisés valorisera tous les élèves qui ne seront plus enfermés dans les sections peu perméables. En 2012, de nombreuses personnalités neuchâteloises ont été reconnues loin à la ronde pour leurs grandes compétences. L'ancien conseiller d'Etat Jean Studer a été propulsé à la tête du Conseil de banque de la Banque Nationale Suisse; Marc-Antoine Kaeser, directeur du Laténium, a été décoré par l'ambassadeur de

France en Suisse du titre de chevalier de l'Ordre national du mérite; l'ancien commandant de la police neuchâteloise André Duvillard a été désigné à la fonction de délégué au réseau national de sécurité de la Confédération et des cantons; Brigitte Bachelard, directrice de la HE-ARC, a reçu de l'ambassadeur de France en Suisse l'insigne de chevalier de l'Ordre national du mérite; René Michon, responsable du site neuchâtelois de la Haute école de musique de Genève, a reçu l'insigne de chevalier des Arts et des Lettres et Martine Rahier, rectrice de l'Université, a été désignée à la présidence de Swissuniversities. Notons encore que le conseiller fédéral Didier Burkhalter a été brillamment réélu par l'Assemblée fédérale. Ces différentes reconnaissances ont réjoui le Conseil d'Etat.

En 2013, notre canton mettra à disposition de l'EPFL le bâtiment Microcity, qui fera de notre région un centre d'importance internationale dans le domaine des microtechniques.

En 2013, il faudra répondre à d'autres défis, tout aussi essentiels, dans des circonstances plus délicates qu'en 2012, puisqu'il faut s'attendre à ce que notre pays soit à son tour touché par les turbulences qui frappent actuellement la zone Euro. Il faudra, d'abord, rebondir suite à l'échec du RER/TransRUN. Nous avons relancé des travaux avec l'ambition de présenter dans un délai raisonnable, un nouveau projet qui devra rallier l'ensemble des Neuchâteloises et Neuchâtelois.

En 2013, il s'agira également de faire une avancée considérable sur le dossier hospitalier. La population mérite des décisions et une stratégie claire. En 2013, notre canton devra trouver les moyens de freiner l'explosion des coûts de l'aide sociale. En 2013, il faudra renforcer le partenariat avec les communes. Les reports de charge ne peuvent être une stratégie. Il s'agira également, sans corporatisme, de s'attaquer concrètement aux doublons en renforçant les synergies.

En 2013, notre canton devra mettre un soin particulier à l'amélioration de son image à l'intérieur du canton mais également et surtout à l'extérieur des frontières cantonales.

Le Conseil d'Etat en est convaincu, le canton de Neuchâtel a les moyens de retrouver la place qui était la sienne en Suisse jusqu'en 1970: parmi les premiers !

Au nom du Conseil d'Etat:

Le président	La chancelière
P. Gnaegi	S. Despland

2. Conseil d'Etat

Du 1^{er} janvier au 31 mai:

Mme Gisèle Ory (présidente)
M. Philippe Gnaegi (vice-président)
M. Jean Studer
M. Claude Nicati
M. Thierry Grosjean

Dès le 1^{er} juin:

M. Philippe Gnaegi (président)
M. Thierry Grosjean (vice-président)
M. Jean Studer (jusqu'au 31 juillet)
Mme Gisèle Ory
M. Claude Nicati
M. Laurent Kurth (dès le 4 décembre)

3. Département de la justice, de la sécurité et des finances

Une forte incertitude continue de faire obstacle à la reprise économique au niveau mondial. La situation demeure morose dans la zone euro, qui enregistre un recul des volumes d'affaires et de l'activité économique, ainsi qu'une stagnation des investissements peu propice à la confiance.

En lien avec ces tendances, les pays émergents, dont les marchés intérieurs ne sont pas encore en mesure d'absorber les surplus de production, voient leur croissance ralentir. Pour les états qui ont fait le choix de la rigueur, les effets de politiques économiques restrictives viennent s'ajouter à ces perspectives, amplifiant la mauvaise conjoncture et contribuant à créer, dans certains cas, des situations inquiétantes pour l'ordre social.

Dans ce contexte, l'économie suisse parvient à surnager, sans éviter toutefois une contraction de l'activité industrielle. On peut attribuer ce maintien au dynamisme de la demande intérieure, notamment dans les domaines liés à la construction, mais également à l'action décidée de la BNS qui, en contenant l'appréciation de la monnaie nationale, a permis d'éviter de trop fortes pressions sur les coûts des entreprises exportatrices, moteurs incontestables de notre économie. Pour le canton de Neuchâtel, c'est tout le secteur de la précision, et tout particulièrement l'horlogerie, qui continue d'en tirer parti. Globalement satisfaisants, ces résultats sont corroborés par la croissance du nombre d'emplois qui caractérise notre canton depuis 2005.

Sans occulter toutefois le rôle prépondérant joué par certaines sociétés, cette relative bonne santé des entreprises neuchâteloises explique en partie les résultats encourageants enregistrés sur le front de l'impôt des personnes morales. En effet, si elle devait se maintenir, la tendance amorcée permettrait de concrétiser les perspectives évoquées lors des débats relatifs à la réforme de la fiscalité des personnes morales plébiscitée en 2011. Elle confirmerait notamment le postulat selon lequel les hausses de recettes issues de l'impôt des personnes morales suffiraient à compenser les baisses envisagées dans le cadre de la réforme de la fiscalité des personnes physiques que le Grand Conseil a acceptée à la quasi-unanimité en 2012.

En dépit des perspectives positives sur les recettes, le canton de Neuchâtel peine à

redresser durablement ses finances. C'est le constat qui s'impose à la lecture des comptes 2011 et des dernières évaluations des comptes 2012. Un constat qu'est venu confirmer l'exercice du budget 2013, mené péniblement à bien. Dans ce cadre, le Conseil d'Etat a conduit, sous l'impulsion du DJSF, une réflexion globale concernant la planification financière roulante. Afin d'atteindre son objectif de redressement des finances, il a défini un certain nombre de chantiers thématiques dans le but d'identifier les économies durables qui peuvent être envisagées à moyen terme. De la réussite de cet exercice dépendra la faculté de l'Etat à retrouver une capacité d'investissement lui permettant de jouer pleinement son rôle de vecteur de progrès pour le canton. Cette réflexion est menée en parallèle avec les autres volets de la réforme de l'Etat, principalement la réforme de la gouvernance des partenariats et la réforme de l'administration.

Toujours dans le domaine des finances, les dossiers relatifs à la répartition des tâches et des ressources entre l'Etat et les communes ont connu en 2012 une évolution significative qui permet d'envisager une conclusion en 2013. Il s'agit de la nouvelle répartition de l'impôt des personnes morales entre l'Etat et les communes, de la réforme de la péréquation financière intercommunale et de la troisième étape de désenchevêtrement des tâches. Le Conseil d'Etat a confié au DJSF la conduite de ces projets étroitement imbriqués qui représentent un enjeu déterminant pour la cohésion cantonale. Afin de dégager une solution pérenne, à même de préserver les intérêts de chacun tout en réduisant les disparités, le DJSF compte poursuivre, au-delà de la présente législature, le large dialogue qu'il a initié dès 2010.

Dans tous les domaines du département, les services ont poursuivi leurs efforts et ce, malgré les changements à la tête du département. Appuyés par le secrétariat général, ils ont poursuivi leurs travaux dans le cadre de leurs missions opérationnelles aussi bien que dans celui des nombreux projets qui leurs sont dévolus. Il s'agit, d'une part, de projets touchant à l'organisation même des services, à l'image des vastes opérations de modernisation conduites au service des ressources humaines ou au service des contributions; d'autre part, il s'agit de projets visant à rationaliser et à améliorer l'efficacité et la qualité des prestations dispensées dans les divers domaines

d'activité des services. Dans les domaines de la Justice et de la Sécurité, des projets comme la refonte des missions et des infrastructures du service pénitentiaire, la réforme de la protection civile, la police unique ou encore la centrale d'alarme et d'engagement unique appartiennent à cette seconde catégorie. A relever encore que, dans plusieurs de ces domaines, les réformes engagées ont permis de repousser l'échéance d'une nécessaire adaptation des ressources. L'évolution constatée en particulier dans les domaines policier et pénitentiaire imposera néanmoins que la question des ressources soit reposée à court terme déjà.

En 2012, le **secrétariat général** a vécu une année plus que particulière puisqu'il a dû compter avec 3 chefs de département successifs! En effet, au 31 juillet 2012, M. Jean Studer, conseiller d'Etat en charge du DJSF depuis juin 2005, a quitté le département pour reprendre la présidence du Conseil de Banque de la Banque Nationale Suisse. Du 1er août 2012 au 3 décembre 2012, le DJSF a ainsi été dirigé par M. Thierry Grosjean, chef du DEC, en qualité de chef suppléant du DJSF, soit jusqu'à l'entrée en fonction de M. Laurent Kurth, actuel chef du DJSF.

De plus, durant cette même année, M. Claude-Henri Schaller, secrétaire général du DJSF depuis juin 2005, a également quitté ses fonctions à la fin du mois de septembre 2012 pour rejoindre la commune de Val-de-Ruz en qualité de conseiller communal.

Malgré ces importants changements et l'instabilité qui en a découlé pour le département et le secrétariat général, ce dernier a pu faire avancer les grands projets qui lui ont été confiés dont en particulier la réforme de la fiscalité des personnes physiques, les mesures de recapitalisation de prévoyance, l'ensemble des dossiers relatifs à la répartition des tâches et des ressources financières entre l'Etat et les communes, le redressement des finances ou encore la police de l'Arc jurassien et le plan d'action en matière pénitentiaire.

L'année écoulée a été marquée par la reprise de l'office d'organisation (OORG) par un nouveau chef et par une redéfinition de la mission de l'office. Dorénavant, le chef de l'office d'organisation assure, outre l'exploitation de l'office d'organisation avec ses tâches de gestion habituelles, la direction du projet de la réforme de l'Etat.

La coordination du projet de la réforme de l'Etat a été renforcée et les travaux concernant l'établissement d'une conception générale de la réforme de l'administration ont débuté. En parallèle, le Conseil d'Etat a décidé que l'introduction de la gestion par enveloppe budgétaire était une priorité. Ainsi, les travaux de conception d'un projet pilote ont été menés à bien et le projet pilote a démarré début 2013. Il a pour but de tester les outils et mécanismes d'une gestion par enveloppe budgétaire et mandat de prestation au sein de l'administration cantonale.

L'office de la politique familiale et de l'égalité a procédé en 2012, en collaboration avec le SRHE, à une auto-analyse de la politique salariale appliquée dans l'administration neuchâteloise de manière à déceler d'éventuelles discriminations sexistes. Au moyen du logiciel LOGIB fourni par le bureau fédéral de l'égalité, l'OPFE a pu confirmer que l'Etat pratique une politique non discriminatoire. Il y a, par contre, encore trop peu de femmes dans les échelons supérieurs de la pyramide des classes de salaires.

Un rapport sur le thème des familles à l'aide sociale a permis de mettre en lumière des réalités socio-économiques différentes selon le type de ménage et d'apporter un éclairage plus subtile sur les dynamiques à l'œuvre au moment d'étapes de vie telles que le choix de la formation, l'intégration du marché du travail, la création d'une famille et, pour certains, la séparation et le divorce.

La cheffe de l'OPFE a présidé cette année la Conférence suisse des délégué-e-s à l'égalité. La conférence d'automne de la CSDE s'est donc tenue à Neuchâtel les 13 et 14 septembre en présence d'une cinquantaine de représentant-e-s des bureaux de l'égalité des cantons ainsi que des grandes villes.

JUSTICE

Le logiciel EPSIPOL 5 a été mis en production au **service de la justice**, plus précisément au bureau des créances judiciaires. Au début 2012, il permettait uniquement d'assurer le traitement des amendes d'ordre. Le départ en production du volet des amendes tarifées date du 1er juillet. Un nouveau groupe de travail a été créé afin d'étudier la reprise par l'Etat du secteur des amendes de la Ville de Neuchâtel; les deux secteurs des documents d'identité ainsi que des naturalisations ont fusionné. La

cérémonie des naturalisations a été modernisée et un nouveau support informatique pour les naturalisations a été introduit. L'adoption du nouvel art. 59a de la loi sur le droit de cité neuchâtelois a engendré un important travail de mise à jour des bases de données. De son côté, le groupe de pilotage «eGovernment en terre neuchâteloise» n'a pas encore pu proposer une mise en production des prestations du contrôle des habitants. Un nouveau projet de loi sur le notariat a vu le jour dont le but consiste en l'introduction des actes authentiques électroniques dans notre canton. Afin d'améliorer l'efficacité du notariat, le règlement d'exécution de la loi sur le traitement des actes à cause de mort et actes similaires a été modifié. Sur proposition d'un groupe de travail mené par le service de la justice, le Conseil d'Etat a adopté un arrêté fixant un nouveau tarif des émoluments des notaires. De même, la modification du règlement d'exécution de la loi sur la profession d'avocat a permis d'adapter les indemnités dues à la commission des examens du barreau ainsi que le nombre de sessions d'examens et de candidats par session. En contrepartie, les émoluments d'admission aux examens ont été augmentés.

En 2012, le **service pénitentiaire** a poursuivi la mise en œuvre de ses objectifs prioritaires: le maintien de la stabilité de ses entités dans un contexte de surpopulation carcérale toujours plus préoccupant, la conduite des travaux dans le cadre du projet d'assainissement des établissements de détention, l'évaluation des incidences de la surpopulation sur les coûts et les échéances de même que l'accomplissement d'un important travail d'information et de propositions de mesures auprès des autorités politiques dans le cadre du processus budgétaire.

Les chiffres de la détention en 2012 confirment l'augmentation massive du nombre de journées de détention, tous régimes confondus, dans notre canton. Passant de 30'000 journées de détention en 2011 à 35'000 en 2012, ce sont près de 5'000 journées de détention de plus sur une année qui ont été effectuées sur le sol neuchâtelois, en raison principalement de l'augmentation du nombre de journées de détention préventive, des peines privatives de substitution et des peines anticipées. Les journées de détention consolidées (canton et hors canton) sont elles aussi en augmentation. En 2013 et au vu de ces chiffres,

l'autorité politique devra ainsi s'interroger sur les ressources et les moyens mis en œuvre afin que le service pénitentiaire puisse continuer de remplir sa mission régalienne d'application des sanctions, notamment s'agissant de la réaffectation de l'Etablissement de détention de la Ronde qui offre 30 places de détention aujourd'hui inexploitées.

Conséquence immédiate de la surpopulation carcérale dans le concordat romand et du maintien de la fermeture de la Ronde, les travaux d'assainissement n'ont pu se poursuivre selon la planification définie. L'EDPR a dû absorber l'augmentation du nombre de journées de détention entraînant une impossibilité de vider des secteurs cellulaires pour poursuivre les travaux. Les coûts importants induits par la nouvelle planification, qui viendront en augmentation du crédit d'investissement global, seront présentés au Grand Conseil conjointement à la révision du projet de l'EEPB dans la première moitié de l'année 2013. A très brève échéance et sans mesure spécifique, la problématique de surpopulation entraînera une impossibilité de faire exécuter certaines sanctions pénales.

Malgré le contexte difficile, il faut souligner l'engagement remarquable des équipes du service pénitentiaire pour continuer le travail de fond initié en 2011 dans l'objectif de renforcer la qualité des prestations du service.

Enfin, le service pénitentiaire poursuit une réforme d'ampleur de ses missions et de ses infrastructures dans un contexte de surpopulation carcérale particulièrement difficile et contraignant.

Ce processus de changement se traduit par la mise en œuvre des objectifs suivants:

- Une vision prospective et une anticipation permanente de l'évolution des contextes et des exigences que requiert la mise en œuvre des missions d'application des sanctions pénales,
- Le développement d'une vision globale en matière de politique criminelle, incluant l'ensemble des acteurs de la chaîne pénale,
- Le renforcement et l'adaptation des compétences des acteurs du domaine pénitentiaire par la formation de base et continue,

- Le développement des systèmes de contrôles internes dans une perspective d'identification et de gestion des risques,
- Le développement des partenariats dans une perspective de renforcement des compétences internes et de la qualité des prestations,
- Le développement de l'information et de la communication relative aux missions et à l'activité du service pénitentiaire, dans un objectif de transparence.

Ces objectifs s'inscrivent parfaitement dans la vision du Conseil d'Etat et du Grand Conseil, développée dans le plan stratégique de législation 2009-2013. L'autorité politique devra, pour les années à venir, confirmer, en regard des difficultés financières du canton, dans ses priorités les missions du service pénitentiaire en regard des moyens dont il dispose. A l'heure actuelle, le service pénitentiaire n'est plus en mesure, faute de moyens et de ressources, de mettre en œuvre ainsi que d'assurer sans risque les missions régaliennes de protection de la collectivité qui lui incombent par les dispositions légales, fédérales, concordataires et cantonales. Dans le 1er semestre 2013, le Grand Conseil sera saisi notamment d'un plan d'action par lequel il sera amené à définir la politique pénitentiaire qu'il entend se donner pour les années futures et les moyens qu'il consacre à ce domaine.

Suite au déménagement du **service de probation** de Neuchâtel à La Chaux-de-Fonds, Rue Promenade 20, en décembre 2011, l'année 2012 a permis de consolider l'activité du service sur le haut du canton.

Concernant les ressources humaines, l'ensemble des fonctions a été réévalué en collaboration avec le SRHE et le secrétariat général du département. Depuis la création du service en 1999, la nature de l'activité a profondément évolué pour l'ensemble des fonctions et de nouvelles missions attribuées au service ont rendu nécessaire la mise à jour des cahiers des charges.

Plusieurs dossiers importants ont occupé l'année 2012 et vont se poursuivre en 2013, notamment la mise en place de la surveillance électronique pour les mesures de substitution prévues par le code de procédure pénale (CPP). De même, la révision de la Loi fédérale sur le casier judiciaire informatique VOSTRA, per-

mettra à terme au service de probation d'obtenir un accès direct au casier judiciaire et d'améliorer l'analyse des antécédents, facteur primordial pour l'appréciation des risques de récidive. Enfin, la question des échanges d'informations entre différentes autorités ou services et l'autorité de probation doit faire l'objet d'un examen attentif des dispositions légales actuelles, en particulier dans le domaine des détentions d'arme, afin d'évaluer leur adéquation avec les besoins actuels en terme de sécurité publique.

Enfin, la commission latine de probation, réunissant les chefs des services de probation des cantons latins (CLP) a mené une réflexion sur la question de l'analyse des risques et a adressé en ce sens un rapport à la CLDJP. La commission a poursuivi l'objectif de renforcer la formation des collaborateurs dans le domaine de la gestion de risques, en mettant sur pied une formation traitant de la dangerosité pour l'ensemble des collaborateurs des services de probation du concordat latin, qui se déroulera en 2013 et 2014.

SÉCURITÉ

Pour la **police neuchâteloise**, l'année 2012 s'est caractérisée par une augmentation marquée de l'activité sur tous les fronts. Une augmentation d'autant plus sensible que l'effectif policier s'est légèrement tassé courant 2012 et que la direction s'est retrouvée concrètement affaiblie suite au départ du commandant Duvillard.

Sur le front de l'organisation sécuritaire cantonale, l'année a été marquée, d'une part par la dénonciation et la renégociation de tous les contrats de prestations avec les communes suite à l'adaptation de la structure et du montant du coût du policier ainsi que du catalogue de prestations et, d'autre part, par le lancement du projet d'intégration de la police de la Ville de Neuchâtel en tant que dernière étape du projet de police unique initié en 2006. Enfin, 2012 a également vu la réalisation de la première étape - sous la forme d'un rapport détaillé de faisabilité - de l'ambitieux projet de création d'une police intercantonale unique lancée en 2011 par les gouvernements neuchâtelois et jurassien.

Sur le front opérationnel, la police neuchâteloise enregistre une constante augmentation des entrées sur son journal des événements alors même que ses effectifs policiers sont figés: 20.125 entrées en 2012 – soit 1.6% de

plus qu'en 2011 et 11.5% de plus qu'en 2010. Parmi les 20.125 événements, il faut compter notamment: 9156 événements relatifs à des délits contre inconnu – soit 2.5% de plus qu'en 2011 (8936) et 28.7% de plus qu'en 2010 (7113); 4421 événements relatifs à des arrestations/interpellations/auditions – soit 7.6% de plus qu'en 2011 (4109) et 13.7% qu'en 2010 (3887); 176 événements relatifs à des décès – soit 19.7% de plus qu'en 2011 (147) et 26.6% qu'en 2010 (139).

Parallèlement, la police neuchâteloise a traité 31.364 réquisitions et rapports – soit plus de 2600 par mois et 3% de plus qu'en 2011 (30.452). L'augmentation du nombre d'affaires traitées a évidemment une incidence sur la présence de la police de proximité. Elle a également une incidence sur les possibilités d'engager des actions proactives et préventives.

Dans ce contexte, la police neuchâteloise doit poursuivre la mise en œuvre de son concept de police de proximité en associant encore plus étroitement les collectivités locales par le biais d'une véritable stratégie de sécurité publique cantonale qui sera élaborée avec l'ensemble des partenaires concernés.

Au **service de la sécurité civile et militaire**, 2012 a vu le lancement et la concrétisation de plusieurs projets stratégiques liés au domaine de la protection de la population: l'analyse des dangers et des risques, la réorganisation de la défense contre l'incendie et secours, la réorganisation de la protection civile, la conduite et la gestion d'événements et de situations d'urgence. Ces projets influencent parallèlement d'autres groupes de travail en activité.

Le transfert des compétences en matière de lutte contre les incendies et la vente de l'ensemble des bâtiments destinés à la formation des sapeurs-pompiers à Couvet ont été réalisés au profit de l'Etablissement cantonal d'assurance et prévention (ECAP), dans le cadre de la nouvelle Loi sur la prévention et la défense contre les incendies et les éléments naturels ainsi que les secours (LPDIENS). Un important travail a aussi été accompli dans le maintien et la restructuration de l'Unité neuchâteloise d'intervention psychosociale (UNIP), seule structure du canton, intégrée à ORCAN, à prendre en charge les victimes d'événements traumatisants.

Le SSCM a également consacré une somme importante de ses compétences au maintien

de la place d'armes de Colombier, suite à l'annonce de la Confédération d'en supprimer plusieurs sur l'ensemble de territoire suisse, conséquence directe d'une diminution du budget de l'armée. Tant du point de vue sécuritaire que financier, la présence de l'armée dans le canton de Neuchâtel est indispensable et de nombreuses démarches ont été entamées auprès des autorités cantonale, fédérale et militaires.

En lien avec les contrats de prestation conclus avec la Confédération, plus de 680'000 francs ont été investis. Les principaux travaux et aménagements ont ciblé plus particulièrement les casernes, notamment au niveau des installations sanitaires, des chambres, des cuisines et des salles de théorie. Divers éléments visant à améliorer la sécurité sur la place d'armes et dans les locaux du service ont aussi été remplacés ou adaptés.

FINANCES ET IMPÔTS

L'année 2012 a été marquée par un processus budgétaire encore plus difficile. Le respect des mécanismes de frein à l'endettement a nécessité un travail très important du **service financier**, de l'administration, du Conseil d'Etat et, finalement, de la commission de gestion et des finances. Sans des choix politiques fondamentaux, il est à craindre que la planification financière roulante 2014-2016, qui présente à ce jour des déficits de 130 à 230 millions de francs, ne pourra pas être ramenée dans les limites prévues par la loi sur les finances.

Le projet d'introduction du nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2) se poursuit en étroite collaboration avec les communes. Les recommandations adoptées par le comité de pilotage sont reprises dans une nouvelle loi-cadre sur les finances qui devrait être adoptée fin 2013 par le Grand Conseil. Elle consacre également une réflexion sur une révision des mécanismes de frein et l'introduction de nouveaux outils de gestion tels que les enveloppes budgétaires et la conduite par prestation.

Cette révision légale est également l'occasion de s'interroger sur une amélioration du système de conduite financière. Le Conseil d'Etat souhaite développer un système de conduite financière qui permettra de centraliser davantage les opérations sans valeur ajoutée et de permettre aux départements et services de se concentrer sur le contrôle de gestion. Cette réforme ne peut se faire sans une refonte pro-

fonde du système de gestion intégré SAP. L'analyse est en cours et nécessitera des moyens durant les prochaines années qu'il est prévu de prélever sur le crédit d'engagement de la réforme de l'Etat.

La stratégie du secteur du recouvrement s'est concrétisée en 2012. Les secteurs de la relance des actes de défaut de biens et des plans de désendettement disposent à présent des directives nécessaires à leur développement.

En 2012, environ 10.000 contribuables ont transmis leur déclaration au **service des contribuables** par l'intermédiaire du guichet unique.

Par ailleurs, le service a à nouveau rencontré les contribuables dans les centres commerciaux. Riches en information et en expérience, ces rencontres sont renouvelées en 2013.

Pour le service, 2012 aura vu se concrétiser une nouvelle structure organisationnelle et une nouvelle philosophie de travail avec pour objectif d'augmenter l'efficacité au niveau de la taxation et de la perception et, à terme, de permettre au contribuable de n'avoir plus qu'un seul interlocuteur pour les questions fiscales les plus fréquentes, qu'il s'agisse de la taxation, de la perception de l'impôt ou encore de domaines particuliers, comme par exemple les impôts immobiliers et les successions. Avec l'aide des ressources humaines et d'une société spécialisée dans le recrutement, les nouvelles fonctions des responsables ont été revues et ont été repourvues, pour la plupart, par le biais de promotions internes. La mutation entamée par le service est appelée à se poursuivre en 2013.

Outre d'importants développements de l'outil informatique, l'objet central de cette réorganisation est l'évolution vers une prédominance de l'approche en fonction de l'analyse des risques plutôt qu'un contrôle systématique. Afin de faciliter la transition, de nombreux taxateurs ont suivi une formation dans le domaine de la perception leur permettant d'enrichir leur profil de compétences, réalisant ainsi la vision du nouveau métier de «taxcepteur».

Les résultats des entreprises de la branche horlogère ont été excellents en 2011. De plus, les revenus des personnes physiques ont été plus élevés que les années précédentes. Malgré une conjoncture morose sur le plan international,

la bonne santé relative de l'économie suisse et neuchâteloise n'est certainement pas étrangère à la hausse de la rémunération des employés. L'évolution positive de la bourse a permis à certains managers de réaliser des revenus importants.

Le taux d'encaissement des impôts s'est maintenu à un niveau élevé pour se situer à un peu plus de 91,5% de contribuables qui paient leurs impôts dans les délais.

Sur le plan législatif, après l'adoption par le peuple de la réforme de la fiscalité des entreprises, le Grand Conseil a adopté une réforme fiscale des personnes physiques dont les effets sont échelonnés dans le temps à l'instar de ce qui a été fait pour les entreprises.

L'impôt des personnes morales est plus élevé que les attentes et confirme que la nouvelle vision de la fiscalité des entreprises décidée par notre canton va dans la bonne direction. Personne n'aurait pu imaginer que le canton de Neuchâtel serait pris en exemple au niveau de la fiscalité par les autres cantons. Pour l'instant, combiné avec l'effet de la conjoncture, le résultat financier est remarquable.

Le **service des communes** observe que la situation financière cumulée de l'ensemble des communes s'est notablement améliorée en 2011 après la dégradation consécutive à la crise financière, économique et sociale survenue dès l'année 2008. Ainsi, alors que le résultat cumulé de l'ensemble des communes présentait encore un déficit de respectivement 0,8 million et 0,5 million en 2009 et 2010, c'est un bénéfice de plus de 5,6 millions qui a été enregistré par l'ensemble des communes neuchâteloises au cours de l'exercice 2011. Bien sûr, ce chiffre ne traduit pas la diversité des comptes des différentes communes de notre République. Les transferts nets totaux de la péréquation financière intercommunale se sont accrus l'an dernier de près de 0,7 million d'un exercice à l'autre pour s'élever à 28,9 millions. Cette augmentation s'explique par l'augmentation plus que proportionnelle des revenus des personnes morales en Ville de Neuchâtel en 2012.

Les statistiques fiscales, financières et les indicateurs financiers des communes font l'objet de fiches communales qui peuvent être consultées sur Internet en parallèle à la présentation du rapport sur les finances cantonales. L'évaluation et l'examen des propositions

de réforme de la péréquation financière intercommunale se poursuivent. Le service des communes a préparé le rapport que la délégation de la Commission péréquation a adopté en octobre 2012 à l'attention de la commission plénière.

En matière de fusions de communes, le service des communes a préparé les bases et le rapport permettant à l'Etat de valider les projets de fusions de communes de Milvignes et de Val-de-Ruz qui ont été approuvés par les populations de ces communes. Le service des communes a été impliqué à des degrés divers dans toutes les phases de ces projets auxquels il a apporté son soutien constant.

Le service des communes a également rédigé le rapport lié au projet de nouvelle redistribution de la part communale de l'impôt des personnes morales et organisé la consultation des communes.

Enfin, l'an dernier il a participé aux travaux d'examen d'un troisième volet de désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes, et a plus particulièrement assisté la commission parlementaire. En collaboration et sous l'égide du service financier, les travaux en vue d'introduire le nouveau modèle de compte harmonisé 2 à l'Etat et dans les communes se sont également poursuivis l'an dernier. Le service des communes a notamment participé aux travaux du groupe chargé d'élaborer le projet de loi.

AFFAIRES GÉNÉRALES

Pour le **service juridique de l'Etat**, l'année 2012 a été marquée par le départ du chef du service ainsi que par l'aboutissement de la nouvelle loi d'organisation du Grand Conseil (OGC), dont la rédaction primaire est l'œuvre du service juridique. Les travaux de conception et de rédaction législative en relation avec la convention intercantonale en matière de protection des données et de transparence avec le canton du Jura, le nouveau tarif des frais et dépens ainsi que l'adaptation de l'organisation judiciaire et de la législation neuchâteloise au nouveau droit fédéral de protection de l'enfant et de l'adulte (droit de la tutelle) ont ponctué l'ensemble de l'année de leurs exigences élevées en terme de mobilisation et d'engagement. En plus du chef du service juridique, la responsable du secrétariat a aussi pris sa retraite, et une juriste du service juridique a rejoint une entité intercantonale à Berne.

L'activité en matière de contentieux demeure celle qui mobilise la partie la plus importante des ressources du service juridique, nécessaire à l'instruction des dossiers et à la rédaction de plus de 500 décisions finales à la signature du Conseil d'Etat, des chefs de départements ou d'autres entités. Les collaboratrices et collaborateurs du service ont également été sollicités pour différentes présentations dans le cadre de cours universitaires, de colloques scientifiques ou de programmes de formation continue organisés par les universités, les hautes écoles, l'administration ou d'autres entités.

En parallèle de ses missions habituelles regroupant tous les domaines de la gestion **des ressources humaines** d'un employeur de plusieurs milliers de collaborateurs, le SRHE a poursuivi ses opérations de réformes et de réorganisation de ses prestations.

Au niveau des activités habituelles du service, il convient de relever la poursuite des efforts de rigueur de gestion des ressources humaines, avec des objectifs de maîtrise des effectifs et de la masse salariale. Il convient à ce sujet de relever que l'effectif du personnel de l'administration est stable, avec un doublement du nombre de départs en préretraite en 2012, et une augmentation de la proportion de femmes dans les postes supérieurs.

Par ailleurs, les réformes structurelles de l'administration cantonale et de ses services génèrent un accroissement important de la charge de travail de l'ensemble des secteurs du SRHE. En effet, de chaque réorganisation découlent des besoins en termes de mobilité, de formation, de descriptions de fonctions, d'actions administratives et salariales, sans oublier l'accompagnement stratégique et juridique des entités concernées.

Certaines décisions politiques ont également eu un impact important sur l'activité du SRHE en 2012, et plusieurs projets transversaux ont été lancés dans lesquels le service est étroitement impliqué. Il convient de relever parmi ces derniers les travaux en lien avec la recapitalisation de la caisse de pensions prévoyance.ne, ainsi que l'introduction à l'essai d'un modèle de gestion des services par enveloppe budgétaire.

Parmi les projets en lien avec la réorganisation interne du SRHE, il convient de mettre en exergue l'aboutissement du projet de passage au processus informatisé de gestion du recrute-

ment, avec l'introduction de la postulation en ligne («e-recrutement»), la généralisation de l'utilisation du suivi informatique des temps de présence et des absences, ainsi que du prochain aboutissement de la mise à disposition d'un guide destiné aux collaborateurs de l'administration. En matière de politique familiale, le nombre de places d'accueil de la crèche Tic-tac a pu être augmenté en 2012, et une centaine d'enfants peuvent maintenant y être accueillis.

2012 a également vu le lancement de réflexions importantes concernant notamment l'utilisation du système d'information et de gestion du personnel (SAP), la modification du système de progression salariale du personnel, le régime de retraite du personnel des professions pénibles ainsi que l'introduction d'un congé sabbatique. La remise en conformité de la solution de branche intercantonale en matière de santé et sécurité au travail a également été abordée au cours de l'année 2012, et la mise en place d'un processus de suivi des absences de longue durée («case-management») a également sollicité le SRHE et ses partenaires.

Même si la direction du SRHE peut être satisfaite de l'importance des actions entreprises au cours de l'année 2012, et de l'aboutissement de certains projets, elle est également consciente que le personnel du service subit de manière sensible les conséquences de l'augmentation de la charge de travail dévolue au SRHE. Alors qu'une stabilité exemplaire du personnel du service était constatée au cours de ces dernières années, certains de ses membres ont fait part de leurs souhaits de changer d'orientation; il en découlera probablement une augmentation de la mobilité au cours de l'année à venir.

Pour le **secteur informatique**, l'année 2012 a été marquée par l'ouverture au public de la version 3 du Guichet unique, par la mise en place d'un système d'information et de ticketing centralisé, par la généralisation de la virtualisation des infrastructures systèmes et finalement par une excellente année au niveau exploitation des prestations informatiques.

4. Département de la santé et des affaires sociales

Dans le domaine de la santé, l'année 2012 a vu la réalisation de nombreux et importants projets de réforme. La question de la répartition des missions hospitalières entre les sites d'HNE ou celle de la création à terme de sites uniques de soins aigus et/ou de réadaptation, mais aussi la situation de l'Hôpital de la Providence et de son personnel ont largement occupé les esprits et l'emploi du temps des autorités sanitaires compétentes. L'année 2012 a été également marquée par l'adoption d'une planification médico-sociale pour les personnes âgées dont les objectifs à horizon 2022 vont nettement influencer la prise en charge de ces dernières. Elle a aussi vu la mise sous toit des bases d'une profonde réorganisation des soins préhospitaliers caractérisée, notamment, par la mise en place d'une centrale professionnelle 144 pour le tri des appels sanitaires urgents. Mais, au-delà de ces réformes qui concernent le système de soins, 2012 a également vu la finalisation ou l'élaboration par le DSAS de plusieurs plans sectoriels de santé publique (plan cancer, plan santé mentale, programme de prévention du tabagisme) appelés à concrétiser les priorités thématiques définies dans le plan directeur de promotion de la santé de 2009.

Dans le domaine social, il faut souligner le paradoxe conjoncturel du canton caractérisé par une bonne marche des affaires et un nombre croissant d'emplois créés d'un côté et un taux de chômage qui a progressé entre fin 2011 et fin 2012 de l'autre. Le nombre élevé de chômeurs de longue durée a également des répercussions inévitables sur l'accroissement des dépenses d'aide sociale. Souhaitant inverser cette tendance, le Conseil d'Etat a élaboré un plan d'actions comprenant 26 mesures qui seront mises en œuvre progressivement. Parmi celles-ci, on peut citer le concept d'entreprises sociales, qui sera déployé en 2013 après une phase pilote menée en 2012, et le projet de prestations complémentaires pour les familles qui fait l'objet d'études chiffrées. En matière de subsides LAMal, le DSAS a poursuivi ses efforts afin d'atténuer les effets de seuil et à venir en aide plus fortement aux familles avec enfants, notamment les familles monoparentales. Enfin, l'année 2012 a été marquée par les travaux préparatoires de révision de la loi actuelle sur les bourses d'étude et de formation.

Dans le domaine des institutions pour adultes et mineurs, l'année 2012 a vu la finalisation du plan stratégique et son acceptation par la Confédération. Il faut également signaler la

mise à disposition de nouvelles places, pour des personnes souffrant de pathologies spécifiques, dans les institutions spécialisées.

Dans le secteur de la protection de l'enfant et de l'adulte, le nombre de situations suivies par les assistants sociaux est demeuré stable par rapport à l'année précédente. L'année 2012 dans ce domaine a été marquée, au niveau législatif, par l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'accueil des enfants et l'adoption par le Grand Conseil d'une loi sur les autorités de protection de l'adulte et de l'enfant à l'automne. Il est à souligner que cette année a vu l'arrivée du nouveau délégué cantonal à la jeunesse.

DIVISION DE LA SANTÉ

Dans le **domaine de la prévention des maladies et de la promotion de la santé**, le service de la santé publique (SCSP) a élaboré ou finalisé, en collaboration étroite avec les partenaires du réseau, plusieurs plans ou projets sectoriels de santé publique (plan cancer, plan santé mentale, programme de prévention du tabagisme, réorganisation de la médecine scolaire) correspondant à autant de priorités thématiques définies dans le plan directeur de promotion de la santé du Conseil d'Etat de 2009.

S'agissant des **prestataires ambulatoires**, le SCSP s'est employé à revoir et adapter au droit fédéral et au droit cantonal en vigueur les procédures pour l'octroi des autorisations d'exercer des professions de la santé, mais aussi à régulariser de nombreuses situations particulières, non conformes au droit dans ce contexte.

En ce qui concerne les **soins préhospitaliers**, le SCSP a concrétisé dans le cadre d'un projet de rapport du département destiné au Conseil d'Etat, puis au Grand Conseil, les décisions de principes prises par le Conseil d'Etat à fin 2011 concernant la réorganisation des soins préhospitaliers et la mise en place d'une nouvelle centrale 144 pour les appels sanitaires urgents.

Concernant les **hôpitaux et institutions psychiatriques**, le service a été impliqué dans la réalisation d'études complémentaires concernant les trois options stratégiques d'HNE à horizon 2017 proposées par le Conseil d'Etat, mais non adoptées par le Grand Conseil au mois d'avril 2012 en lien avec la répartition des missions de chirurgie et d'orthopédie. Il a mené les réflexions concernant la

réalisation d'études en vue de déterminer la faisabilité et l'opportunité de la création, à horizon 2022, d'un site unique de soins aigus, respectivement d'un site unique de réadaptation et leur financement. Il a été aussi très impliqué dans le dossier de l'Hôpital de la Providence et ses développements tout au cours de l'année 2012.

S'agissant du **maintien à domicile et de l'hébergement**, le SCSP a largement contribué à l'établissement de la planification médico-sociale pour les personnes âgées et à l'élaboration du projet de rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil y relatif, qui ont été adoptés par le Conseil d'Etat, puis le Grand Conseil pendant la première moitié de l'année 2012. Il a aussi lancé les premières réflexions quant à son déploiement. Il a enfin élaboré, en collaboration étroite avec les associations d'EMS partenaires, la réglementation de mise en œuvre de la loi sur le financement des établissements médico-sociaux (LFinEMS), notamment pour sa partie relative au financement de prestations liées au séjour en EMS.

Sur un plan interne, la réorganisation du SCSP décidée à fin 2010 et mise en œuvre en 2011 a été concrétisée au niveau de son personnel par l'établissement et la signature de descriptions de poste pour l'ensemble des cadres et des collaborateurs du service. L'année 2012 a vu aussi l'aboutissement de la **mise en place du système de contrôle interne du service**, en tous les cas s'agissant des processus essentiels.

DIVISION DES AFFAIRES SOCIALES

En matière de **prestations sociales délivrées sous condition de ressources** à la population neuchâteloise, notamment par les quatre offices du service de l'action sociale, il faut clairement mettre en exergue le paradoxe conjoncturel du canton de Neuchâtel. Il demeure caractérisé par une bonne marche des affaires et un nombre important d'emplois créés mais également par un taux de chômage qui a progressé entre fin 2011 (4,7%) et fin 2012 (5,4%) et qui reste supérieur à celui des années antérieures à la crise financière et économique qui a touché le monde occidental dès 2008. A ce propos, il faut noter les effectifs élevés de chômeurs de longue durée, avec pour conséquence, des répercussions inévitables sur l'accroissement des dépenses d'aide sociale générées dans les 8 services sociaux communaux ou intercommunaux.

L'aide sociale en 2012 enregistre indéniablement les effets durables de la 4e révision de la loi sur l'assurance-chômage. Selon les statistiques (OFS - NE 2011), 40,2% des bénéficiaires de l'aide sociale dans le canton (en âge de travailler) étaient des personnes issues du chômage. Le même type de constat est également fait dans les autres cantons latins. En 2011, selon le bouclage final des comptes d'aide sociale, les charges d'aide matérielle s'élevaient à environ 82 millions de francs; à fin 2012, ces dépenses étaient estimées à 95,5 millions de francs. Devant ces augmentations de charges d'aide matérielle, le Conseil d'Etat a souhaité établir un catalogue de 26 mesures à prendre en vue d'inverser la tendance. Il en fixera les priorités au 1er trimestre 2013.

En matière de **recouvrement et d'avances de contributions d'entretien**, on peut indiquer une très légère baisse du nombre de nouvelles demandes de prestations (-6,5%) mais une augmentation du nombre de dossiers faisant l'objet d'avances de contributions par l'office (+13%). S'agissant du nombre total de dossiers traités par l'ORACE, il faut relever que la hausse se poursuit avec 2660 dossiers ouverts en 2012 (+3%).

Dans le domaine des bourses et prêts d'études, l'année 2012 a été pour le moins chargée, avec le changement de chef d'office en cours d'année, cumulé aux importants travaux préparatoires en vue de réviser totalement l'actuelle loi sur les bourses d'études et de formation à l'horizon 2013. Le 31 octobre 2012, le Conseil d'Etat a adopté son rapport à l'appui d'un projet de loi sur les aides à la formation (LAF, 12.058), qui sera présenté au Grand Conseil au 1er trimestre 2013, avec pour objectif une entrée en vigueur à la prochaine rentrée scolaire. Sur le plan des prestations délivrées par l'office des bourses, on peut relever une diminution, pour la 2e année consécutive, du nombre de boursiers (-4,1%). Le montant moyen d'une bourse annuelle a atteint en 2012, toutes catégories confondues, 3906 francs, alors qu'il s'élevait à 3696 francs en 2011 (+5.6%).

Les **primes d'assurance-maladie** n'ont que peu augmenté en 2012 dans le canton de Neuchâtel. Elles ont même baissé chez les enfants. Au titre des subsides d'assurance-maladie accordés par l'OCAM, les montants attribués ont notablement progressé, permettant ainsi de réduire les effets de seuil. A ce titre, on relèvera que la différence entre la

prime LAMal moyenne pour un adulte et le subside de catégorie 1 (le plus élevé) était de 134 francs en 2012, alors qu'elle s'élevait encore à 184 francs en 2006. Enfin, le nombre de bénéficiaires de subsides a été en 2012 très légèrement inférieur à l'année précédente, avec un total de 41.184 personnes (-613 personnes). Ce chiffre comprend également les bénéficiaires de prestations complémentaires AVS/AI et de l'aide sociale, soit 18.235 personnes.

Parce qu'il est complémentaire aux interventions des collectivités publiques, le **dispositif social ambulatoire privé** a bénéficié de plus de 3,2 millions de francs de subventions accordées par le service de l'action sociale en 2012. Cela concerne des services sociaux généralistes comme Caritas et le Centre social protestant mais aussi, par exemple, Pro Infirmis, Pro Senectute ou la Fondation neuchâteloise pour la coordination de l'action sociale (FAS). Cette dernière agit d'ailleurs en étroite collaboration avec le service de l'action sociale, bien qu'elle ait modifié ses statuts et que la cheffe du Département de la santé et des affaires sociales et le chef du SASO ne fassent désormais plus partie des organes de la fondation.

Pour le **service de protection de l'adulte et de la jeunesse** (SPAJ), l'année 2012 fut ponctuée par l'aboutissement de plusieurs projets. Le 1er janvier 2012 a vu la loi sur l'accueil des enfants entrer en vigueur. Le rapport d'information relatif à la prise en charge ambulatoire des enfants mineurs a été adopté par le Conseil d'Etat et, en septembre dernier, par le Grand Conseil. La **loi sur les autorités de protection de l'adulte et de l'enfant** (LAPEA) a également été adoptée par le Grand Conseil lors de sa session du mois de novembre.

L'année 2012 fut également marquée par l'arrivée du nouveau **délégué cantonal à la jeunesse** qui a pris ses fonctions le 1er février 2012.

Le nombre de situations suivies par les assistants sociaux des offices de protection de l'enfant et de l'adulte est demeuré stable. Par contre, avec un nombre de plus en plus important de familles monoparentales et recomposées, les schémas familiaux se complexifient. Parallèlement, le nombre de personnes âgées ne cesse d'augmenter et lorsque leurs facultés mentales sont altérées, elles ne peuvent pas toujours être prises en charge par leur famille.

Tous ces facteurs induisent une fragilisation encore plus importante des personnes les plus vulnérables de notre société impliquant une complexification de l'aide de l'Etat. Dans ces conditions de plus en plus difficiles, les assistants sociaux du service ont traité 3555 dossiers en 2012.

L'extension de l'activité du **service des institutions pour adultes et mineurs** (SIAM), grâce à l'arrivée successive d'une personne chargée de l'évaluation des besoins en encadrement dans les institutions pour adultes, puis d'une autre pour contribuer à une bonne orientation des citoyens au bénéfice desquels un placement semble être utile, aura caractérisé l'année 2012.

Conformément au **plan stratégique neuchâtelois** enfin sous toit (le Conseil fédéral l'a avalisé dans sa séance du 28 mars), le travail du SIAM a été marqué par la mise en place des premiers instruments d'une **planification destinée à maîtriser l'évolution de l'offre institutionnelle** et à éviter ainsi de subir les demandes de prestations sans les avoir prévues.

Parallèlement, un nouveau **projet de loi en faveur des institutions pour adultes** a été envoyé en consultation auprès de plus de 80 entités, collectivités, institutions, associations ou partis concernés. Cette loi devra permettre à l'Etat, via le SIAM, de conclure des mandats de prestations après avoir appréhendé ce qui est utile à la population, conformément aux exigences de la LIPPI (Loi fédérale sur les institutions destinées à promouvoir l'intégration des personnes invalides).

Dans le **domaine des institutions pour mineurs**, la Fondation Suisse Bellevue, sollicitée par le canton pour concevoir et réaliser l'établissement concordataire que Neuchâtel doit offrir à la Suisse latine, soit une institution fermée destinée à l'exécution des mesures de placement fermée d'une vingtaine de filles mineures, a créé un groupe de projet ad hoc, constitué des représentants des milieux concernés (services placeurs, justice, psychiatrie, etc.).

La Fondation Carrefour, dont un foyer (La Croisée) avait déjà été fermé en 2011 pour libérer des ressources visant à **renforcer le secteur ambulatoire**, ne gère plus aucun internat depuis le 31 décembre 2012. Le foyer éponyme (Carrefour), à Neuchâtel, s'occupant de jeunes gens en formation entre 15 et 21 ans, sera inté-

gré dès 2013 à la Fondation l'enfant c'est la vie, et constituera le pendant pour garçons de ce que La Géode, appartenant d'ores et déjà à cette fondation, représente pour les filles. Le secteur ambulatoire, quant à lui – comprenant notamment l'action éducative en milieu ouvert (AEMO) et le service psycho-éducatif de la Croix-Rouge – a été intégralement transféré au service de protection de l'adulte et de la jeunesse (SPAJ), devenu de la sorte le seul centre de compétence cantonal en matière de prévention, de promotion et de protection des jeunes.

Enfin, les cinq places prévues pour **des personnes avec handicap** physique et problèmes de dépendance sont maintenant à disposition au Devens. Dans le même temps, les demandes de placement en faveur de personnes en situation de handicap physique, généralement cérébrolésées ou victimes d'AVC, nécessitant d'importants soins médicaux de maintenance ont pu être satisfaites par la création de cinq autres places au CTR de La Béroche, en collaboration avec HNE.

5. Département de la gestion du territoire

SECRETARIAT GÉNÉRAL

En sus de ses nombreuses missions de coordination, de planification, de conseil et d'information, le SDGT a renforcé le pilotage des services du département dans le domaine financier. Il a également fourni un soutien appuyé au projet de fusion des entreprises de transports TN et TRN et à celui relatif au RER neuchâtelois et d'agglomération. Il a par ailleurs piloté le projet de réforme de la gestion du patrimoine administratif et financier de l'Etat et celui de la réorganisation des piscicultures de l'Etat.

Depuis le 1er septembre 2012, le secrétaire général est suppléé par un nouvel adjoint en la personne de Lionel Panchaud, responsable financier de département.

L'année 2012 a été également l'occasion d'organiser une grande rencontre entre le chef du département et l'ensemble du personnel du DGT.

SERVICE DES TRANSPORTS

Au cours de l'année 2012, le chef du service des transports, Monsieur Pascal Vuilleumier a été nommé directeur de la nouvelle société fusionnée TransN et est entré en fonction le 22 octobre 2012. Son successeur sera désigné au début de l'année 2013.

Un des évènements marquant de l'année 2012 a été le refus du projet de RER-TransRUN en votation populaire le 23 septembre pour seulement 418 voix (50.3% de NON contre 49.7% de OUI). Cette votation a montré un clivage entre villes (OUI majoritaire) et campagnes, mais également entre l'intelligentsia cantonale (politique, culturelle, économique: OUI majoritaire) et le peuple. Le coût important du projet a été l'un des principaux arguments des opposants.

La fusion des entreprises TN et TRN a abouti le 27 juin 2012. Elle permet d'assurer la compétitivité de l'entreprise résultante mais aussi de garantir à terme une meilleure rentabilité et notamment une diminution des indemnités à charge des commanditaires pour un niveau plus élevé de prestations.

A partir de 2017, le financement de l'infrastructure ferroviaire sera soumis à des changements importants. Le Conseil fédéral a présenté aux Chambres fédérales un nouveau

programme pour le financement et l'aménagement de l'infrastructure ferroviaire (FAIF).

SERVICE DES PONTS ET CHAUSSÉES

L'année 2012 a vu apparaître les prémices de divers changements d'organisation au sein du service par les départs de collaborateurs ayant atteint l'âge de bénéficier d'une retraite ou désirant anticiper les effets des mesures d'assainissement de prévoyance.ne. Ces départs devraient être suivis de 4 à 5 autres en 2013, générant des postes vacants appelés à être renouvelés.

Ces départs n'ont cependant pas eu d'influence sur le bon déroulement des 17 chantiers ouverts dans le canton, qu'ils soient de petite, moyenne ou grande importance. Parmi ceux-ci, on peut citer ceux de grande envergure:

- N5, tunnel de Serrières : les travaux de gros œuvre sont achevés. Les travaux d'équipement électromécanique vont commencer. L'ouverture des tunnels au trafic est planifiée à l'automne 2013, sous réserve d'imprévus, notamment liés aux conditions météorologiques.
- H10, Tunnel du Bois des Rutelins (en dessus de St-Sulpice) : le démarrage du chantier, prévu au mois d'avril, a dû être retardé en raison d'un recours sur adjudication. Le recours ayant été rejeté par le Tribunal cantonal, une manifestation a eu lieu le 20 novembre pour marquer le début des travaux principaux d'excavation. Sauf exception, les travaux se feront en maintenant le trafic sur la H10 actuelle. La mise en service du nouveau tronçon reste planifiée pour début 2014.
- H20, contournements du Locle et de La Chaux-de-Fonds: la mise en consultation de la décision finale d'approbation n'ayant entraîné aucun recours, le projet est devenu «exécutoire» le 23 août 2012. Suite à l'acceptation par les Chambres fédérales du nouvel arrêté sur le réseau des routes nationales, qui prévoit la reprise par la Confédération de près de 400 km de routes cantonales au 1er janvier 2014, les préparatifs du transfert dans le réseau des routes nationales de l'axe allant de Neuchâtel au Col-des-Roches continuent. Le projet de contournement du Locle continue d'être développé par le canton,

en coordination avec la Confédération, pour permettre à l'OFROU de débiter au plus vite les travaux après l'entrée en vigueur du nouvel arrêté.

- RC 1320, Crêt-du-Loche – Les Eplatures: les travaux de réaménagement de ce tronçon routier incluant l'aménagement d'un cheminement de mobilité douce, le chemin des Rencontres, en tant que mesure du projet d'agglomération RUN, se sont bien déroulés. L'objectif de terminer la réalisation des six étapes de construction est atteint, à l'exception de la couche de roulement qui sera réalisée dans le courant de l'année 2013 avec quelques finitions encore nécessaires.

SERVICE DE L'ÉNERGIE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Au 1er janvier 2010, le service de l'énergie et le service de la protection de l'environnement ont fusionné mais ce n'est qu'en 2012 que la réunion des deux anciens services sur le même site a pu être concrétisée. La nouvelle organisation du service a pu être déployée en fin d'année. Elle est basée sur 4 sections: Energie, air & bruit – Eaux & sols – Coordination environnementale & déchets – Industries & artisanat. Ces 4 sections sont le reflet de l'importance croissante de l'énergie, du rôle central que joue le service dans le domaine des eaux et de l'orientation du service tourné vers ses clients.

En 2012, l'énergie est restée au cœur des débats et des intérêts de la politique, de la population et des médias. Après l'élaboration des nouvelles perspectives énergétiques, la Confédération a mis en consultation sa nouvelle politique énergétique 2050.

Au plan législatif, le projet de loi sur la protection et la gestion intégrée des eaux (LPGE) a été accepté par le Grand Conseil à une très large majorité. La révision de la loi cantonale sur l'énergie a vu son entrée en vigueur fixée au 1er janvier 2013 par le Conseil d'Etat et le SENE a conduit la révision du règlement d'exécution et l'information des secteurs économiques concernés par la mise en œuvre. Par contre, la loi sur l'approvisionnement en électricité (LAEI) a été rejetée en votation populaire le 17 juin 2012. Ceci prive le canton de la redevance envisagée pour alimenter le Fonds cantonal de l'énergie et les communes n'ont pas la base légale souhaitée pour leurs redevances.

Au niveau des subventions, le SENE a traité plus de 700 dossiers (demandes et avis d'achèvement confondus) pour le Programme Bâtiments des cantons et de la Confédération pour l'assainissement énergétique des bâtiments. L'intérêt de la population neuchâteloise reste grand pour ce programme; il se traduit par une augmentation de 64% des montants promis en 2012 par rapport à 2011. Par contre, le Fonds cantonal de l'énergie a été moins sollicité en 2012. Néanmoins, 270 dossiers et paiements ont été traités. Globalement, les collaborateurs du groupe énergie sont toujours mis à très forte contribution pour répondre aux nombreuses questions, toujours plus diverses et pointues, des personnes intéressées.

2012 est la première année sous le nouveau régime de la taxe au sac ou au poids. Le principal objectif visé, à savoir rejoindre la moyenne suisse en matière de tri des déchets, a été atteint.

L'importante étude pluridisciplinaire sur le Doubs et ses affluents, lancée en 2011 suite à la surmortalité piscicole, a été analysée et rendue publique. La partie prélèvements d'eau et chimie des eaux a été effectuée par le SENE. Le Doubs n'est pas malade, mais des améliorations sont possibles et doivent être conduites dans chaque domaine. Le SENE, avec d'autres services et offices de l'Etat, de la Confédération, du Jura et de l'administration française, y veille dans le cadre du groupe de travail binational pour l'amélioration de la qualité du Doubs.

Les actions de densification de mesure du radon se sont terminées pour l'ensemble du canton. Cet aspect est d'autant plus important que de nouvelles recommandations, plus sévères, ont été publiées par l'Organisation mondiale de la santé.

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Au courant de l'année 2012, le Grand Conseil a adopté deux modifications législatives dans le domaine de l'aménagement du territoire.

La première porte sur la modification de la procédure de traitement des demandes de permis de construire. Le nouveau dispositif prévoit notamment de soustraire les cas bagatelles à l'obligation de permis de construire et de traiter l'ensemble des dossiers par voie

informatique. A terme, la suppression du papier peut être envisagée.

La seconde modification législative porte sur la transcription des normes de l'accord intercantonal harmonisant la terminologie dans le domaine des constructions. Ces modifications entreront en vigueur courant 2013 lorsque les règlements seront rédigés.

Parallèlement, le traitement des autorisations des manifestations sportives a également été automatisé.

L'exercice sous revue a également été celui du traitement de l'initiative «Avenir des Crêtes: au peuple de décider» qui visait à soumettre les parcs éoliens à une décision populaire. Un projet reprenant le contenu du plan directeur et portant tant sur une modification de la législation que de la constitution a été développé. Il sera présenté au souverain après que le Grand Conseil se soit prononcé.

Finalement, le service a suivi la rédaction de la nouvelle LAT par les Chambres fédérales. Dans ce contexte, afin de disposer d'une base de travail pour les communes révisant leur plan d'aménagement et d'anticiper la prochaine mise sur pied du Cadastre des Restrictions de Droit Public à la Propriété Foncière (CRDPPF), une mise à jour des géodonnées a été effectuée.

SERVICE DE LA GÉOMATIQUE ET DU REGISTRE FONCIER

Le 12 mai 2012, le SGRF a ouvert ses portes au public dans le cadre des célébrations du centenaire de la mensuration officielle suisse. Cette manifestation a permis au public de découvrir la mensuration officielle à travers différents stands.

Le SITN a réalisé en 2012 le développement d'une nouvelle version encore plus performante du géoportail internet qui servira de base pour migrer le géoportail intranet. Il a développé un nouveau guichet des manifestations sportives tout en assurant le support et la maintenance. Il a en outre poursuivi la valorisation des données issues du nouveau levé altimétrique précis de l'ensemble du canton par technologie LIDAR aéroporté par le développement de nouveaux services et produits (rayonnement solaire, modèle numérique de surface, modèle numérique de terrain, modèle numérique de la canopée, modèle d'accroissement de la forêt, bâtiments 3D, etc.).

Pour le domaine de la mensuration officielle, l'accord de prestation 2012 entre la Confédération et le canton a entraîné le versement par la Confédération au canton d'un montant de 1,1 million de francs dans le cadre des travaux de renouvellement du cadastre.

Le lancement des travaux en vue de l'introduction du cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (CRDPPF) en tant que canton pilote au niveau suisse a démarré suite à la signature de la convention-programme pour la première étape de l'introduction du cadastre RDPPF pour les années 2012 à 2015 entre la Confédération et le canton de Neuchâtel.

Dans le prolongement de la révision partielle du code civil suisse (droits réels immobiliers) et la révision totale de l'ordonnance fédérale sur le registre foncier, il a été nécessaire d'adapter la législation cantonale. C'est ainsi que le 2 octobre 2012, le chef du DGT présentait un rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil à l'appui d'un projet de loi portant modification de diverses lois concernant notamment les hypothèques légales et les lettres de rente.

L'accès de consultation en ligne, par Internet, à la base de données du registre foncier ne cesse de prendre de l'ampleur. En respect des règles de droit fédéral, les accès sont délivrés aux notaires, géomètres privés, administrations cantonale et communales, banques et autres institutions pratiquant le crédit hypothécaire.

La conjoncture favorable du marché immobilier et l'effort soutenu des offices du registre foncier ont entraîné pour la troisième année des recettes qui ont dépassé 5,4 millions de francs pour le registre foncier.

SERVICE DE LA FAUNE, DES FORÊTS ET DE LA NATURE

Malgré deux départs à la retraite parmi les ingénieurs forestiers du service, l'année 2012 a bénéficié d'une stabilité bienvenue sur le plan des ressources humaines. Les objectifs ont été atteints en grande partie avec comme points forts le lancement réussi de la nouvelle phase de subventions RPT, couvrant les trois domaines de travail, et la rédaction d'un rapport d'information sur l'avenir de la région du Creux du Van. La régulation de la population de sangliers a en outre fait l'objet d'une attention très particulière suite aux importants

dégâts observés durant les années précédentes.

Après l'engouement suscité par l'année internationale de la forêt, les Neuchâtelois intéressés par notre sylvie ont eu l'occasion cette année de visiter, sur le site d'Evologia à Cernier, une exposition estivale sur nos forêts multifonctionnelles et d'assister au concours cantonal de bûcheronnage durant «Fête la Terre». Les zones humides de la Vieille Thielle et des hauts-marais ont également donné lieu à des visites guidées pour divers publics cibles. Enfin, le SFFN a contribué à l'exposition «des sangliers et des hommes» et les spécialistes de la faune ont tenté de répondre au mieux aux préoccupations et questionnements du grand public comme des exploitants, par voie de presse ou en direct.

Les travaux courants de gestion forestière ainsi que de promotion de la biodiversité en zones rurales et protégées (prairies et pâturages secs, surfaces à qualité écologique, revitalisation des tourbières) se sont poursuivis de manière régulière et satisfaisante. Les exploitants agricoles ont démontré un intérêt accru à la réalisation de réseaux écologiques durant l'année 2012, dynamique qui sera encore appuyée en 2013. Le nombre d'adeptes de pêche et de chasse est resté relativement stable, selon les permis délivrés. Les mesures liées à la régulation du sanglier ont d'ailleurs porté leurs fruits et le quota fixé pour la chasse exceptionnelle organisée dans le district franc a été atteint. Les études préparatoires des sites de reproduction des batraciens ont été poursuivies, si bien que leur mise sous protection débutera de manière effective en 2013.

SERVICE DES BÂTIMENTS

Depuis le 1er janvier 2012, les prestations de gestion des baux à loyer ainsi qu'une partie supplémentaire des travaux de planification du

relogement de l'administration ont été intégrées au SBAT. Le statut de service central, transversal, se trouve ainsi renforcé. Le service de la gérance des immeubles de l'Etat (SGIM) ayant quitté le giron cantonal, la gestion des baux de location, les achats, ventes et expertises immobilières sont désormais assumés par le SBAT. Suite à cela et comme prévu dans le programme de législature 2010-2013, l'analyse et les propositions de restructuration des services liés à la gestion du patrimoine immobilier administratif et financier ont été consolidées. Un certain nombre de mesures ont déjà été mises en place. Un rapport redéfinissant les nouvelles missions du SBAT a été soumis à fin 2012 au Conseil d'Etat.

L'année 2012 se caractérise par une progression de grands projets. Ceux-ci ont été pilotés ou accompagnés techniquement par le SBAT comme ceux de MICROCITY, des Prisons neuchâteloises (EEPB et EDPR), du NHOJ, du CPLN ou encore du CPMB.

L'office du logement a été rattaché et intégré au SBAT à partir du 1er janvier 2012. En ce qui concerne les lois fédérales et lois cantonales sur les logements subventionnés (Aide individuelle au logement dans les immeubles LCAP), l'office doit faire face actuellement à la problématique de l'extinction des subventions dans les immeubles arrivant à l'échéance des aides individuelles au loyer. Dans le cadre de la nouvelle loi sur l'aide au logement (LAL2), le fonds d'aide au logement a permis à l'office la réalisation et la rénovation de projets relatifs au logement d'utilité publique.

6. Département de l'économie

INTRODUCTION

Conformément à la loi d'organisation du Conseil d'Etat et de l'administration cantonale du 22 mars 1983 ainsi qu'au règlement d'organisation du Département de l'économie du 22 décembre 2008, le Département de l'économie (ci-après: le département) assume les tâches dévolues à l'Etat dans le domaine du développement et de la promotion de l'économie et du tourisme, de la politique régionale et des affaires extérieures, de la statistique, de l'emploi et de la lutte contre le chômage, de l'intégration professionnelle, des migrations, de l'intégration des étrangers et de la prévention du racisme, de la police du commerce et des établissements publics, de la protection des travailleurs, des assurances sociales fédérales AVS, AI et APG, des allocations familiales, ainsi que dans ceux relatifs à l'agriculture, à la viticulture, à l'approvisionnement économique, à la consommation, aux affaires vétérinaires, aux poursuites et faillites et au registre du commerce.

Le département exerce par ailleurs la surveillance des caisses de compensation pour allocations familiales et du registre du commerce et est autorité cantonale inférieure de surveillance des offices des poursuites et des faillites.

En termes de structures, l'année 2012 a été marquée par la réflexion sur l'avenir d'Evologia. Après analyse, le Conseil d'Etat a décidé de la reprise, au 1er janvier 2013, de la majeure partie des prestations d'Evologia par le service de l'agriculture, à l'exception de celles liées au développement économique assurées, dès le 1er janvier 2013, par le service de l'économie. L'année 2012 a aussi vu le transfert de la fonction de déléguée aux affaires extérieures du service de l'économie au secrétariat général de la chancellerie d'Etat. Enfin, en début d'année 2012, les collaborateurs de l'office du commerce, intégré au service de la consommation et des affaires vétérinaires, ont déménagé pour rejoindre physiquement les locaux du service à Neuchâtel.

Au niveau parlementaire, 2012 a été une année riche en dossiers et autres rapports. De nombreuses consultations ont été menées auprès d'un grand nombre d'acteurs. Plusieurs projets de loi ont été travaillés à l'interne du département, puis débattus au Conseil d'Etat et traités par le Grand Conseil.

Enfin, de manière générale, 2012 a été une année particulière pour le département et son chef. Si 2011 avait permis de retrouver de la sérénité, le dossier de la raffinerie de Cressier a passablement occupé les services et l'état-major du DEC plusieurs mois durant. L'issue favorable de ce dossier n'a pas pour autant ralenti le rythme de travail du chef de département. Après l'annonce du départ à la Banque Nationale Suisse (BNS) du conseiller d'Etat Jean Studer, Thierry Grosjean s'est vu occuper le poste de suppléant du Département de la justice, de la sécurité et des finances (DJSF) durant plus de quatre mois. La gestion de deux départements ne fut pas chose aisée, qui plus est dans un contexte économique incertain. Quoi qu'il en soit, les projets et autres rapports initiés avant l'été, n'ont pas été ralentis par la double casquette temporaire du chef du DEC. Au contraire, le travail s'est poursuivi et de nombreux dossiers seront traités par le Grand Conseil en 2013.

SECTEUR ÉCONOMIE ET TOURISME

Tout d'abord, l'année 2012 marque, pour le **service de l'économie** (NECO), le début d'une nouvelle période quadriennale de mise en œuvre de la loi fédérale sur la politique régionale, misant sur l'exploitation des synergies avec la politique de promotion et de développement économique.

Au niveau des projets de lois, les travaux liés à la loi sur le développement du tourisme (L'Tour) ont été finalisés. Cette dernière sera soumise, pour approbation, au Grand Conseil avant la fin de la législature 2013. Le traitement de la nouvelle loi d'appui au développement économique (LADE) est également prévu en 2013.

Concernant le développement économique, plus de 300 visites et rencontres auprès d'entreprises locales ont été réalisées. Elles se sont notamment soldées par des aides à 32 projets économiques, représentant actuellement 662 emplois et 803 emplois additionnels à moyen terme. En outre, 102 mises en relations ont été effectuées, dont 40 concernent des partenariats d'affaires et 20 de la recherche de financement.

Le service de l'économie s'est également fortement impliqué à travers diverses mises en relation. La plus marquante est celle entre la société Petroplus et des repreneurs potentiels, avec un suivi et un soutien permanent à la direction du site ainsi qu'un accompagnement

auprès des différents services de l'Etat dans la phase de rachat qui a vu la raffinerie - dorénavant Varo Refining Cressier SA - rachetée par la société Vitol SA.

L'office de promotion économique (OPEN) a organisé plus de 70 visites du canton à des entreprises ou des délégations et a renforcé le rythme de ses voyages de prospections à l'étranger, notamment dans les pays suivants: Chine, Japon, Etats-Unis, Russie, Brésil, pays européens. Au niveau des implantations, 2012 fut une excellente année avec 16 concrétisations pour un objectif de 12.

En parallèle, le service de l'économie a développé des outils de communication (site internet www.neuchateleconomie.ch, film promotionnel du canton, etc.) permettant d'informer les entreprises sur l'accompagnement et les soutiens possibles dans le cadre du développement de leurs activités. Ces outils ont aussi pour vocation de communiquer sur les compétences et les atouts du canton au-delà de ses frontières dans le cadre du travail de prospection de l'office de promotion économique dont l'une des missions est de favoriser les implantations de nouvelles sociétés.

L'office du registre du commerce aura connu de son côté un nombre record de nouvelles inscriptions de personnes morales (821 en 2012 contre 728 en 2011), soit une croissance de +12,8%. Le développement de l'application informatique métier devra encore être poursuivi. Cette dernière permettra l'échange de données avec les autres registres et les administrations fédérales.

Au niveau macroéconomique, la situation économique mondiale difficile, combinée avec la cherté du franc suisse, a affecté négativement les sociétés exportatrices neuchâteloises qui assistent à la baisse de leurs marges. Le service de l'économie a constaté que les entreprises ont malgré tout relativement bien résisté à la contrainte imposée par le franc fort, même si cet élément demeure sensible pour nombre d'entre elles et que les prévisions sont incertaines à moyen terme.

Il est nécessaire de continuer à privilégier une croissance qualitative pour donner naissance à un tissu économique (industriel) vivant et vivace susceptible de créer des postes de travail variés, de la valeur ajoutée et des compétences distinctives uniques. En sus, il est de première priorité de reconnaître, de (re)valoriser

et de communiquer, aussi au niveau suisse et international, les atouts économiques du canton au niveau de l'Etat à tous les acteurs économiques et institutionnels.

Au cours de l'année 2012, le **service de statistique** (STAT) a confirmé son rôle transversal, voire central, au sein de l'administration cantonale, mais a aussi su acquérir une meilleure visibilité envers ses partenaires comme l'Office fédéral de la statistique, les services de statistique des autres cantons, les collectivités publiques et le public en général. Symboles de cette reconnaissance, le chef du service de statistique a été nommé à la présidence de la Conférence des offices romands et tessinois de statistique (CORT), de même qu'à la présidence de la Fondation interjurassienne pour la statistique (FISTAT) qui produit des statistiques pour le canton du Jura et le Jura bernois.

Depuis l'entrée en vigueur de la loi sur la statistique cantonale (LSTAT) en janvier 2011, le service de statistique est habilité à conclure des mandats de prestation avec des tiers. En 2012, cette opportunité s'est concrétisée par la signature d'un contrat de prestations entre le service de statistique et arcjurassien.ch. En vigueur depuis janvier 2012, ce contrat a permis au service de statistique de conserver le leadership du canton de Neuchâtel sur les statistiques transfrontalières avec un pôle de compétences régional, et surtout de pérenniser le financement de l'Observatoire statistique transfrontalier de l'Arc jurassien.

En termes de visualisation de données statistiques, de plus en plus de données sont directement issues de registres administratifs; grâce à l'utilisation d'outils performants de représentation (graphiques, cartographiques), ces données sont désormais exploitables à des degrés de détail très fins. Ainsi, des données statistiques, auparavant communales, peuvent être affichées à des niveaux géographiques beaucoup plus utiles pour les grandes communes ou les communes fusionnées : au km², à l'hectare, au quartier voire à l'adresse. Grâce à une efficace collaboration avec le service de la géomatique et du registre foncier et avec le service informatique de l'Entité neuchâteloise, de nouveaux outils de visualisation des données statistiques ont pu être testés dans le courant de l'année 2012. La démonstration de ce nouveau potentiel à l'attention des communes neuchâteloises a suscité un vif intérêt.

Le service de statistique assume également pleinement sa mission d'expert dans le domaine de la statistique et a eu l'occasion de participer à différentes commissions parlementaires en tant qu'expert statistique :

- Dans le cadre de la commission fiscalité, de nombreux éléments de référence (tableaux, graphiques et cartes) réalisés par le service de statistique, notamment sur les flux de contribuables, ont alimenté les débats de la commission. Les travaux ont abouti à l'important projet de réforme de la fiscalité des personnes physiques. Le projet de loi a été adopté par le Grand Conseil en mai 2012.
- La commission «péréquation» du Grand Conseil, de même que le service des communes, ont sollicité l'appui du service de statistique afin de réaliser plusieurs analyses. Différentes simulations chiffrées, projections financières et autres travaux de régressions statistiques ont été présentés aux membres de cette commission dans le courant de l'année 2012.
- En collaboration avec le service de l'emploi, le service de statistique a apporté un éclairage chiffré aux membres de la commission extra-parlementaire «Salaire minimum» sur le niveau des salaires versés dans le canton de Neuchâtel. Des analyses sur la structure salariale du canton, sur le niveau des bas salaires ou encore sur les salaires au sein de l'administration cantonale ont pu être présentées à la commission.
- Enfin, le service de statistique a présenté différentes analyses statistiques aux membres de la commission consultative de la cohésion cantonale. Plusieurs études, scénarios, indicateurs et propositions ont été exposés afin de nourrir et d'étayer les discussions de la commission.

Durant cet exercice, le **service des poursuites et faillites** (SEPF) a poursuivi les travaux d'adaptation de ses outils informatiques aux exigences de la Confédération. On a ainsi déjà pu constater les effets positifs de l'introduction du projet fédéral e-LP puisque plus de 40% des réquisitions de poursuite ont été traitées par ce biais.

Pour les volumes, les statistiques sont toujours contrastées entre l'office des poursuites et

celui des faillites. D'autre part, en comparaison avec 2011, la tendance s'est inversée avec une augmentation des poursuites et une diminution des faillites.

En résumé, on peut mentionner que le nombre des commandements de payer émis par l'office des poursuites a augmenté de 1,63% par rapport à 2011, soit à 89.680 actes contre 88.237 l'an dernier. L'augmentation des continuations (saisies) est beaucoup plus sensible avec +13,18%, soit 76.407 exécutions contre 67.507. Ainsi, pour le total des réquisitions traitées on note une progression de 6,64%, à 169.182 contre 158.645.

Pour les faillites, 396 nouvelles procédures ont été enregistrées, soit 5,71% de moins qu'en 2011 (420). Toutefois, pour pondérer ce chiffre, il convient de préciser que cette diminution est due essentiellement à la fin de l'épuration du registre du commerce en lien avec l'introduction, en 2008, de l'article 731b du code des obligations. Les dissolutions en application de ces dispositions ont en effet passé de 106 en 2011 à 50 en 2012 pour les personnes morales. Dans le détail, on observe même des augmentations dans certaines catégories telles les successions répudiées ou les personnes physiques.

Même s'il est toujours délicat de se risquer à une projection, il est à craindre que les procédures de poursuites continuent leur progression. Pour le nombre des faillites, il devrait suivre l'évolution de la conjoncture économique.

La mission d'Evologia découle d'un décret du Grand Conseil du 2 octobre 1995 aux termes duquel il poursuit des buts de formation, de sensibilisation et d'activités économiques, écologiques et sociales dans les domaines des métiers de la terre et de la nature. La mise en oeuvre des instruments fédéraux et cantonaux de la nouvelle politique régionale ont conduit Evologia à affirmer sa fonction de pôle de développement pour la région du Val-de-Ruz.

Dans les propositions permettant à **Evologia** de remplir les objectifs de la feuille de route du Conseil d'Etat, la collaboration avec d'autres services de l'Etat (service de l'agriculture et service de l'économie), ou avec des entités paraterritoriales dont les activités permettraient de trouver des synergies ont été examinées durant l'année 2012. La décision du Conseil d'Etat fut le rattachement d'Evologia au service de l'agriculture, comme office de ce dernier.

Le directeur a fait valoir son droit à la retraite au 31 décembre 2012. L'effectif des collaborateurs d'Evologia est, en tenant compte de ce départ, de 8,8 EPT.

Les bâtiments d'Evologia posent un gros problème d'assainissement énergétique. Dans le cadre du projet européen Concerto – Solution, des études énergétiques ont été effectuées sur le bâtiment principal d'Evologia, le collège et le Gîte rural. Il ressort de ces études, des déperditions importantes de chaleur dans l'enveloppe périphérique, par les fenêtres ou les toitures. D'une manière générale, les bâtiments sont très loin de répondre aux normes énergétiques en vigueur; ce qui explique pourquoi les frais de chauffage sont tellement élevés. Le projet énergétique européen Concerto-Solution susmentionné devrait permettre d'entreprendre des mesures d'amélioration à des coûts avantageux, mais ces subventions ne sont valables que jusqu'en 2014.

Les événements culturels et didactiques programmés à Evologia commencent à être reconnus. Ils induisent en tous cas des retombées fort appréciées par l'économie touristique de la région.

149 personnes ont été placées en 2012 auprès de l'Entreprise et unité de réinsertion sociale et professionnelle (EURSP). Parmi celles-ci, 19 (13%) ont rejoint durant leur placement le premier marché du travail. Evologia est certifié EduQua depuis le 7 décembre 2010 et les audits de suivi n'ont fait que confirmer les efforts en matière de réinsertion sociale et d'encadrement.

SECTEUR EMPLOI

L'année 2012 a été marquée par un taux de chômage cantonal moyen annuel de 4,7%, valeur identique à celle enregistrée en 2011. Toutefois, la situation s'est passablement détériorée durant les six derniers mois de l'année passant d'un taux mensuel de 4,4% au mois de juin à 5,4% fin décembre. Cette hausse du taux de chômage est due en partie aux effets liés à la saisonnalité mais touche également des demandeurs d'emploi provenant du secteur industriel.

Selon les dernières prévisions conjoncturelles du SECO, le PIB national devrait augmenter de 1,3% en 2013 contre une hausse prévue de 1,0% en 2012. Sur le front du chômage, les prévisions sont plus moroses. Le groupe d'ex-

perts de la Confédération prévoit un taux de chômage moyen de 3,3% en 2013 contre 2,9% en 2012 au plan national. Au niveau cantonal, si le ralentissement constaté ces derniers mois au sein du secteur industriel devait se poursuivre, voire s'accroître, le taux de chômage pourrait alors subir une hausse importante en 2013.

Dans ce contexte, le **service de l'emploi** (SEMP) a poursuivi ses réformes durant toute l'année 2012. La réintégration en 2011 de l'office de l'inspection du travail (OFIT), de l'office de contrôle (OFCO) et de l'office juridique et de surveillance (OJSU) et la mise sur pied d'une nouvelle organisation dès le 1er janvier 2012 ont permis au service de l'emploi de stabiliser sa structure. De même, la mise sur pied d'un comité de direction, réunissant l'ensemble des chefs d'office, a également contribué à poser les bases d'une nouvelle culture d'entreprise.

Le volume d'activité de l'OFCO, notamment la gestion administrative liée au respect de la loi sur la prostitution, a passablement augmenté. De plus, la charge relative au contrôle du marché de l'emploi et aux mesures d'accompagnement s'est sensiblement accru en 2012, tout comme celui déployé par l'OJSU. L'OFIT a également continué d'assumer une charge de travail élevée dans les différents secteurs qui sont les siens. De plus, le laboratoire intercantonal de santé au travail (LIST) est à nouveau opérationnel avec l'arrivée de 2 laborantines.

Sur le plan de la réinsertion professionnelle, l'année 2012 aura été marquée par le lancement d'une ORP – ProEntreprises, destinée à satisfaire les exigences des employeurs du canton en matière de recrutement de personnel. Ainsi, l'ORPN a créé une porte d'entrée unique pour les employeurs afin de répondre à leurs attentes avec rapidité et qualité dans le but de permettre la réinsertion professionnelle d'un nombre accru de demandeurs d'emploi.

Pour soutenir cette première étape, un vaste projet d'optimisation des programmes spécifiques d'emploi temporaire (PSET) a été initié par la direction générale, l'office de logistique des mesures du marché du travail (LMMT) et l'office des emplois temporaires (OFET). L'objectif de ce projet est de permettre la mutation des programmes à caractère occupationnel en ateliers de type professionnel, voire socio-professionnel et qui répondent à des besoins en qualifications éprouvés sur le marché du travail neuchâtelais. Des premiers

résultats ont été obtenus en fin d'année 2012 mais se concrétiseront essentiellement sur les exercices 2013 et 2014. A cette échéance, le panel d'ateliers devrait permettre de couvrir une partie considérable des besoins des entreprises en personnel.

L'année 2013 verra également son lot d'améliorations au sein du dispositif de prise en charge des demandeurs d'emploi avec la mise en place d'un nouveau secteur «Appui» pour les demandeurs d'emploi les plus fragilisés et d'un secteur «Profiling» qui devra permettre la prise en charge personnalisée et différenciée des demandeurs d'emploi du canton.

SECTEUR AGRICULTURE ET CONSOMMATION

Dans son message du 1er février 2012, le Conseil fédéral a présenté la future politique agricole dans les années 2014 à 2017 (PA 14-17) dont l'élément central est l'abandon du système actuel à deux piliers (paiements directs généraux et écologiques) au profit de sept types de contributions aux objectifs ciblés, afin d'améliorer l'efficacité et l'efficience de l'allocation des fonds. Il est prévu d'investir au total 13,67 milliards de francs pour le soutien financier de l'agriculture durant la période 2014 à 2017, soit 3,4 milliards de francs annuellement.

Avec la PA 14-17, le Conseil fédéral propose des mesures de mise en œuvre de sa stratégie à long terme visant une production sûre, compétitive et durable de denrées alimentaires. De plus, il s'agira de mieux cibler les aides à l'investissement pour réduire les coûts de production et d'accroître la compétitivité de l'agriculture en vue des prochaines ouvertures du marché.

Les contributions actuelles, liées aux animaux, qui représentent un montant de 29 millions de francs annuellement, seront supprimées (selon le projet du Conseil fédéral encore en discussion) et essentiellement réallouées aux contributions à la sécurité de l'approvisionnement. Cette nouvelle attribution des contributions s'accompagne aussi d'une nouvelle pondération financière et d'un renforcement des programmes volontaires. La part des contributions en faveur de la biodiversité sera augmentée. Pour notre canton, l'extension de la contribution pour la qualité écologique à la région d'estivage, l'introduction d'un niveau supplémentaire de qualité écologique et le développement des réseaux écologiques seront économiquement d'une grande importance.

Le Grand Conseil a été saisi au début 2013 de 3 projets de décret pour l'octroi de crédits d'engagement au titre des améliorations structurelles agricoles destinés:

- 1) à l'assainissement et l'agrandissement de l'Abattoir régional des Ponts-de-Martel et à l'accroissement de ses capacités de traitement et de stockage au titre de la lutte contre les épizooties (694.000 francs),
- 2) à la construction d'une fromagerie pour la société coopérative de fromagerie Duo Vallon Les Bayards (750.000 francs),
- 3) aux constructions rurales (5.100.000 francs).

Le troisième rapport quadriennal sur la situation de l'agriculture (2008-2011), en cours d'élaboration, sera présenté au Grand Conseil avant la fin de la présente législature.

Le service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) a connu d'importants changements en 2012. La police du commerce a déménagé à Neuchâtel, achevant ainsi son intégration au SCAV. Le système de gestion informatique des inspections et analyses Limsophy commun aux 6 cantons romands a été mis en service en fin d'année. Son élaboration a demandé un important investissement de la part des collaborateurs. Cet outil permettra une notable simplification de la collaboration intercantonale et une amélioration de l'efficience du service. Dans le domaine vétérinaire, les logiciels de gestion fédéraux Agate, Acontrol, Asan et Sigexpa ont été introduits, exigeant une forte capacité d'adaptation de la part des collaborateurs concernés. Plusieurs collaborateurs ont quitté le SCAV, dont l'un pour occuper la fonction de chimiste cantonal du Jura. Le chimiste cantonal a occupé jusqu'à fin mars la fonction de chimiste cantonal ad interim du Jura. L'exercice n'a pas été reconduit, le Jura ayant renoncé à confier à Neuchâtel un mandat de prestation durable dans le domaine du SCAV. L'encadrement administratif du service a été réorganisé par la suppression du poste de gestionnaire administratif et la création de postes à temps partiel de comptable et d'informaticien.

La loi d'introduction de la loi fédérale sur la protection des animaux et la loi sur la protection et la gestion des eaux ont été adoptées par le Grand Conseil. Les projets de nouvelles lois sur la police du commerce, sur les

établissements publics et sur les heures d'ouverture des commerces sont actuellement en traitement en commission préalable.

Remplissant ses obligations légales, le SCAV a vu ses accréditations ISO 17020 et ISO 17025, dans les domaines de l'inspection et des analyses, renouvelées pour une période de cinq ans.

La collaboration intercantonale romande a permis d'organiser 21 campagnes d'analyses de denrées alimentaires et objets usuels. Les domaines où le plus d'infractions ont été constatées sont la déclaration fautive de riz basmati, la non-déclaration d'allergènes dans les cosmétiques, les déclarations inexactes d'espèces (viandes, poissons, crustacés) et la présence d'ingrédients interdits dans des produits de blanchiment de la peau. Le taux de non-conformité microbiologique des échantillons prélevés dans la restauration reste élevé (près d'un sur trois).

Les concentrations excessives en trihalométhanes dans les piscines publiques font toujours l'objet d'une attention particulière. Plus de la moitié des bassins dépassaient la norme et ont été invités à procéder à un assainissement que quelques exploitants ont déjà mené avec succès.

Toute la vendange 2012 a été placée sous le régime de l'autocontrôle. L'exercice s'est déroulé de manière satisfaisante et permet de préparer une intégration de cette prestation au Guichet unique.

Une première campagne de contrôle de l'indication des prix a été menée. Une proportion élevée de commerces (53%) ne respectait pas les exigences légales.

La maladie bovine BVD, combattue dans toute la Suisse depuis 2008, a été éradiquée en 2012, ce qui autorise un allègement de la surveillance dès 2013.

Le SCAV a ainsi atteint l'ensemble des objectifs fixés dont il avait la maîtrise. Seule la reprise des prestations du SCAV du Jura n'a pas abouti.

SECTEUR MIGRATIONS

L'année sous revue a été marquée par l'ouverture d'une nouvelle structure d'accueil en hébergement collectif pour requérants d'asile

sur le site de Perreux. Ce nouveau centre d'accueil, d'une capacité de 150 places et opérationnel depuis la fin du mois de janvier, a permis la fermeture de l'abri de protection civile de Bois-Jean-Droz à La Chaux-de-Fonds qu'il avait fallu ouvrir en urgence en mai de l'année précédente pour faire face à la nette augmentation du nombre d'arrivées de requérants d'asile en Suisse et à l'obligation du canton de Neuchâtel d'accueillir le 2,4% du total des personnes déposant une demande d'asile dans notre pays. Ajouté aux centres de Couvet et de Fontainemelon, le centre de Perreux permet ainsi au canton de Neuchâtel de disposer de plus de 300 places en premier accueil et d'y héberger aussi bien des personnes arrivant pour la première fois en Suisse que des requérants d'asile déboutés ou frappés d'une décision de non-entrée en matière (NEM), ce qui représente un défi de taille en matière d'accompagnement et de cohabitation de populations particulières et parfois vulnérables. Sur le plan de la sécurité, un certain nombre de difficultés ont été rencontrées à l'intérieur et aux abords du centre de Perreux, plus particulièrement durant le dernier trimestre de l'année sous revue. Au mois de décembre, le Conseil d'Etat a adopté un rapport d'information à l'attention du Grand Conseil concernant la situation et la sécurité au centre d'accueil de Perreux et un groupe de travail interdépartemental a été mis sur pied afin d'examiner le renforcement des mesures en place et d'en proposer de nouvelles, tant au niveau de la politique de prise en charge des pensionnaires des centres d'accueil qu'en matière sécuritaire.

Pour le service des migrations (SMIG), les perspectives seront étroitement liées à l'évolution de la situation dans le domaine de l'asile. De nouvelles révisions d'ordre législatif au niveau fédéral sont en cours. D'autre part, le Groupe de travail Confédération/cantons a rendu au mois de novembre son rapport final portant sur la restructuration du domaine de l'asile et la mise en œuvre des mesures d'accélération des procédures dont a débattu la Conférence nationale sur l'asile qui se tenait le 21 janvier 2013.

L'année 2012 a été marquée par la poursuite de la mise en œuvre du programme de la législature du Conseil d'Etat dans le domaine de l'intégration, selon les missions et les prestations attribuées au **service de la cohésion multiculturelle** (COSM) par les autorités cantonales et fédérales.

Il s'agit notamment de la gestion des forfaits fédéraux pour l'intégration des réfugiés et des personnes admises à titre provisoire, de l'établissement de rapports de naturalisation et de la remise systématique, par le canal des communes, d'une charte de la citoyenneté aux nouveaux arrivants dans le canton. Sont à signaler, parmi les événements importants ayant ponctué l'exercice:

- Le rapport soumis au Grand Conseil portant sur le projet de modification de la loi cantonale sur l'intégration des étrangers;
- L'élaboration de projets spécifiques aux migrations féminines et à l'intégration pré-scolaire;
- La mise sur pied de la troisième édition des manifestations interculturelles «NeuchàToi» par l'association NeuchàToi et la Communauté de travail pour l'intégration des étrangers (CTIE) avec l'appui du Conseil d'Etat;
- Le partenariat entre le canton de Neuchâtel par l'intermédiaire du COSM, et la Ville de Lublin en Pologne afin de favoriser d'une part, l'échange de bonnes pratiques en matière de la politique interculturelle et, d'autre part, la gestion de la cohésion sociale de la population résidente;

- La mise en œuvre du projet-pilote d'entretiens de primo-information avec les nouveaux arrivants dans les Villes et communes de Boudry, La Chaux-de-Fonds et Val-de-Travers;
- Les audits financiers tant au niveau cantonal (contrôle cantonal des finances) que fédéral (Office fédéral des migrations et Contrôle fédéral des finances).

L'année 2012 a par ailleurs servi à poser les premiers jalons du futur programme cantonal d'intégration (PIC) du canton de Neuchâtel qui entrera en vigueur en 2014. Les orientations stratégiques cantonales ont été définies pour les huit domaines d'encouragement proposés par l'Office fédéral des migrations (ODM) dans le cadre des trois piliers (Information et conseil/Formation et travail/Communication et intégration sociale).

Suite à l'élection de M. Thomas Facchinetti, alors chef de service au COSM et délégué aux étrangers, au Conseil communal de Neuchâtel, la direction du service a été confiée, ad interim, à M. Raoul Luzolo Lembwadio. Profitant de ce changement, le Conseil d'Etat a initié une réflexion externe, confiée à l'entreprise «Triaspect», sur l'avenir du COSM.

7. Département de l'éducation, de la culture et des sports

Durant l'année 2012, le Département de l'éducation, de la culture et des sports (DECS) a poursuivi sur la voie des réformes prévues dans son plan de législature.

Parmi ces réformes, nous citerons en particulier celle des filières du cycle 3, qui a été très largement soutenue par le Grand Conseil. Le système des trois filières du secondaire (niveaux pré-gymnasial, moderne et préprofessionnel) disparaîtra donc au profit de filières par niveaux pour mieux cerner le profil et valoriser les compétences de l'élève.

Le DECS a également souhaité mettre l'accent sur l'apprentissage des langues. Il a notamment introduit l'apprentissage de l'allemand par immersion dès l'âge de quatre ans et propose également l'apprentissage du chinois à certains lycéens.

Dans le domaine de la formation des adultes, le DECS a présenté un rapport intitulé «financement de la formation des adultes 12.018», soutenu par le Grand Conseil, visant à faire passer de 89 à 95 % le pourcentage de titulaires au bénéfice d'un titre de niveau secondaire 2.

Au secondaire 2, un important travail a été mené afin de prévenir le redoublement. La méthode suivie s'est axée sur le renforcement par des cours d'appui et sur les mesures de remédiations.

Au secondaire 2 toujours, dans le domaine de la formation professionnelle, l'année 2012 a connu le début des premiers travaux de concrétisation des mesures du plan d'actions en faveur de la formation professionnelle, adopté par le Grand Conseil en janvier 2012 (11.047). En matière d'insertion professionnelle, le projet de case management, soutenu par la Confédération, présente des résultats réjouissants. Grâce au fonds pour la formation et l'intégration des jeunes de moins de 30 ans, plus de cent jeunes ont pu profiter de mesures d'accompagnement pour obtenir une certification, décrocher un emploi et ainsi sortir de l'aide sociale. En outre, une classe a été ouverte à Préfargier pour les enfants qui y sont hospitalisés afin qu'ils puissent à tout moment réintégrer l'école ordinaire.

Durant l'année 2012, les soutiens matériels et humains à nos établissements de recherche et de formation du tertiaire A (HE-ARC, HEP et Université) se sont intensifiés. En outre, le

soutien financier aux fleurons neuchâtelois de l'innovation a été renforcé (financement renouvelable du CSEM 12.018, soutien au Swiss Creative Center de Neuchâtel, adhésion à l'association Swiss Innovation Park). Relevons encore l'adoption par le Grand Conseil des décrets portant adhésion du canton de Neuchâtel aux conventions sur la HE-ARC et la HES-SO (HES-SO et HE-ARC 12.036).

Dans le domaine de la recherche et de l'innovation toujours, le bâtiment de la microtechnique Microcity, future antenne de l'EPFL en terre neuchâteloise, sera opérationnel à la rentrée 2013, dans le respect des délais et des engagements financiers fixés.

Malgré une situation budgétaire toujours délicate, l'encouragement à la culture a été préservé. Ainsi, les atouts culturels du canton, qui représentent une richesse patrimoniale sans commune mesure, ont été sauvegardés. L'inscription des sites palafittiques au patrimoine mondial de l'Unesco et la reconnaissance croissante du Laténium Parc et Musée d'archéologie en sont les témoignages les plus marquants.

Quant au sport, le département, via son service des sports, a œuvré à mettre sous toit une loi sur le sport à l'image de celle de la culture. Cette loi, qui passera au Grand Conseil au premier trimestre 2013, permettra d'ancrer le rôle fondamental du sport dans notre société et de lui donner une assise plus solide.

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Durant l'année 2012, le secrétariat général a assumé l'ensemble des activités inhérentes à une fonction d'état-major au service du chef de département : préparation et suivi des dossiers du DECS traités au Conseil d'Etat, coordination des activités liées à la préparation du budget et des comptes du DECS, communication, suivi des affaires parlementaires, participation aux travaux confiés à la conférence des secrétaires généraux, rapports avec les partenaires (syndicats, communes).

2012 a également été marquée, depuis le mois de juin, par l'année de présidence du chef du DECS. Il en a découlé une augmentation du volume de travail au sein du secrétariat général. Cette augmentation a pu être absorbée par le personnel en place, moyennant quelques heures supplémentaires.

En ce qui concerne les travaux courants, le secrétariat général s'est chargé du suivi de la mise en œuvre des objectifs du DECS définis dans le programme de législature 2010-2013. Il a apporté son appui aux services sur tous les dossiers stratégiques. Il s'est également occupé d'étudier et de donner suite à toutes les demandes de subvention dans le domaine des constructions scolaires. Il a aussi participé aux séances et aux travaux des conférences intercantionales de l'instruction publique (CIIP et CDIP).

Les projets développés en 2012 sont présentés dans la partie secrétariat général de ce rapport.

Les comptes 2012 de la Caisse de remplacement du personnel des établissements d'enseignement public bouclent avec un excédent de charges de 240'977.50 francs. Les indemnités de remplacement se sont élevées à 6'775'547.35 francs.

Centre d'accompagnement et de prévention pour les professionnels des établissements scolaires (CAPPES)

Le nombre de situations pour lesquelles le CAPPES a été sollicité a continué à augmenter tant au niveau des classes en difficulté, de la gestion des relations dans les écoles que de la qualité de vie au travail des professionnels (stress, épuisement). Comme par le passé, le travail de prévention et d'accompagnement est de plus en plus nécessaire à tous les niveaux.

L'année 2012 a été marquée par les excellentes collaborations établies avec les nouveaux cercles scolaires de l'enseignement obligatoire, par le déploiement des activités de prévention au sein de la formation générale dans le cadre du PER (développement du climat scolaire, de relations sans violence, etc.) et par la mise en place du bureau neuchâtelois écoles et santé en collaboration avec le service cantonal de la santé publique et le réseau suisse d'écoles en santé.

ENSEIGNEMENT ET FORMATION

Service de l'enseignement obligatoire

Durant l'année scolaire 2012-2013, 20.404* élèves sont accueillis dans les classes neuchâteloises par 2011* enseignants.

* Effectifs au 15 octobre 2012.

Le marché de l'emploi du secteur des deux premières années de la scolarité obligatoire est toujours pléthorique. Si quelques maîtresses de 1^{ère} et 2^e années prétendent aux indemnités de chômage, certaines doivent étendre leurs recherches à d'autres cantons ou s'orienter vers une autre profession alors que d'autres effectuent des remplacements.

Pour les années 1 à 7 de la scolarité obligatoire, sur les 35 jeunes enseignants neuchâtelois ayant obtenu leur diplôme cette année, tous ont trouvé un emploi à temps complet ou partiel ou un remplacement de longue durée.

Office de l'informatique scolaire et de l'organisation (OISO)

Entité au sein du service de l'enseignement obligatoire (SEO), l'OISO s'emploie chaque jour à faciliter l'usage des MITIC (Médias, Images, Technologies de l'Information et de la Communication) dans les écoles obligatoires neuchâteloises.

Suite à la réorganisation du SEO, le bureau de l'informatique scolaire (BIS) est devenu l'OISO.

Office de l'enseignement spécialisé (OES)

L'OES assume l'ensemble des dossiers de la formation scolaire spéciale en qualité d'entité cantonale de référence pour les domaines spécialisés tels que la scolarité en école spécialisée, l'orthophonie, la psychomotricité, l'éducation précoce spécialisée et le soutien pédagogique spécialisé.

Les trois écoles spécialisées du canton (Fondation Les Perce-Neige, Centre régional d'apprentissages spécialisés - CERAS - et Centre pédagogique de Malvilliers) sont placées sous la supervision pédagogique et financière de l'OES.

Centre cantonal de psychomotricité

Le centre offre ses prestations dans différentes régions du canton. A cet effet, il dispose d'antennes régionales à Neuchâtel, au Val-de-Ruz, à Val-de-Travers, à Cornaux, à La Chaux-de-Fonds et au Locle. Seule la région du littoral ouest n'est pas encore desservie. L'ouverture d'une antenne est prévue pour le début de l'année 2013.

Service des formations postobligatoires et de l'orientation

2012 est sans conteste une année de consolidation pour le service des formations postobligatoires et de l'orientation (SFPO). Si le tableau des voies de formation au secondaire 2 se stabilise, l'année 2012 a connu le début des premiers travaux de concrétisation des mesures du plan d'actions en faveur de la formation professionnelle, adopté par le Grand Conseil en janvier 2012. La mise en œuvre de ce plan sera suivie par un comité de pilotage, auquel participent les différents partenaires. Plusieurs groupes de travail, dont les objectifs sont de soutenir les entreprises et la qualité de l'apprentissage, de développer et de promouvoir la formation professionnelle auprès des entreprises, des jeunes, des parents et des enseignants, ont été créés et tous les partenaires concernés par la problématique (milieux économiques, OrTra, HEP-BEJUNE, écoles professionnelles et parents) sont intégrés à la réflexion.

Au niveau structurel, le SFPO s'est considérablement agrandi en plusieurs années et il convient de continuer à travailler sur les représentations des collaborateurs et des citoyens-usagers pour que ce grand service ne soit pas considéré comme une superposition d'offices et de secteurs, mais comme un ensemble de partenaires qui contribuent à offrir des prestations de qualité, en toute cohérence. Ainsi, l'intensification des relations à plusieurs niveaux constitue la première pierre à l'édifice de la «Cité des Métiers» permanente dont le projet, en cours d'élaboration, cristallise déjà une partie des forces du service en vue de sa concrétisation prochaine.

Université (Unine)

Un nouveau rectorat est officiellement entré en fonction le 1er août 2012. Reconduite dans ses fonctions, la rectrice, Martine Rahier, s'est entourée d'une vice-rectrice et de deux vice-recteurs : Mme Simona Pekarek Doehler et MM. Pascal Mahon et Kilian Stoffel. La nouvelle équipe s'est immédiatement attelée à l'élaboration du Plan d'intentions 2013-2016 qui servira en 2013 de point de départ au Conseil d'Etat pour l'élaboration du mandat d'objectifs de l'Université.

Le Plan d'intentions 2013-2016 entend consolider les acquis et renforcer encore tant les atouts que le profil d'excellence de l'Université de Neuchâtel.

L'Université de Neuchâtel a, d'une part, toujours l'ambition d'être une université de proximité, ancrée dans son milieu et une université à dimension humaine, qui se caractérise par la qualité de sa formation de base et de son encadrement. D'autre part, par la qualité et l'originalité des formations spécifiques qu'elle offre, par l'excellence de sa recherche, ainsi que par ses partenariats et collaborations avec d'autres institutions d'enseignement supérieur, elle continue de viser à être une université reconnue, attractive au-delà de sa région et compétitive dans le paysage des hautes écoles, sur le plan national et international.

La repourvue de certaines chaires, la création ou la réorientation de certaines autres ont conduit, durant l'année 2012, à l'engagement ou à la nomination de 14 nouveaux professeurs, dont 2 femmes (FLSH : 5 dont 1 femme, FS : 5 dont 1 femme, FSE : 1, FD : 3). En outre, plusieurs postes (6) ont été ou seront mis au concours.

Durant l'année académique 2011-2012, 997 titres et diplômes ont été délivrés (augmentation de 4.1% par rapport à 2011).

Après une augmentation de plus de 650 étudiants en 5 ans (17.5%), la rentrée académique 2012-2013 a vu ses effectifs se stabiliser à 4'358. La part des étudiants provenant d'un autre canton est de 46.8% (46.2% en 2011) et celle des étrangers de 22.3% (22.1% en 2011). Le nombre d'étudiants immatriculés en master se monte à 1'319 (-2.6% par rapport à 2011) et le nombre de doctorants est de 589 (+5.0%).

Au 13 janvier 2013 (état provisoire), le bouclage des comptes 2012 fait apparaître des charges pour un montant de 91'756'924 francs alors que les recettes se montent à 45'496'924 francs représentant ainsi une couverture de 49.6% du budget Etat (49.5% en 2011). L'enveloppe du canton de Neuchâtel s'élevant à 46'260'000 francs (47'500'000 francs en 2011), un montant de 536'263 francs a ainsi été affecté aux réserves de l'Université (soit 0.6% de l'ensemble des charges).

Haute école Arc (HE-Arc)

L'année 2012 a été celle de l'adoption de la nouvelle convention HES-SO dont les conséquences en termes de gouvernance et de finance ont déjà fait l'objet de nombreux

débat. Elle a aussi été celle de la révision complète de la convention HE-Arc.

En 2012, la HE-Arc a poursuivi sa croissance au niveau de la formation et de la recherche et a stabilisé son assise spatiale avec l'inauguration officielle du Parc technologique de Saint-Imier.

Plusieurs nouvelles infrastructures sises dans le Jura bernois, notamment une salle blanche en Métrologie et Qualité, un laboratoire de plasturgie et un banc d'essai roulant, ont permis de développer des projets d'envergure. Du côté du Locle, les effets du redéploiement de l'accélérateur de particules IonLab-Arc se sont également fait sentir.

Grâce à ses équipes de recherche appliquée et développement dans ses quatre domaines d'activité de la conservation-restauration, de la gestion, de l'ingénierie et de la santé, la HE-Arc a continué de créer des ponts avec l'industrie et les institutions en menant de nombreux mandats et projets de recherche.

En termes d'effectifs, près de 2'500 étudiant-e-s sont aujourd'hui inscrit-e-s à la HE-Arc, dont près de 1'400 en formation Bachelor.

Un grand travail relatif à l'accréditation du master en conservation-restauration a par ailleurs été réalisé en coopération avec les autres institutions membres du Swiss Conservation-Restoration Campus (Swiss CRC). Il en a été de même pour les deux évaluations positives de l'OAQ (l'organe d'accréditation et d'assurance qualité des hautes écoles) de l'Executive Master of Business Administration (EMBA) et du Master of Advanced Studies en Conception Horlogère.

Haute école pédagogique (HEP-BEJUNE)

Depuis la rentrée 2012, le site de Bienne accueille les trois plateformes en charge de la formation des étudiants du secondaire 1 et 2 et de l'enseignement spécialisé, de la formation continue ainsi que de la recherche. La formation des étudiants de la filière préscolaire-primaire est regroupée sur le site de Porrentruy et celui de La Chaux-de-Fonds, la direction de la filière se situant sur ce dernier site. Cette réorganisation permet une économie annuelle de fonctionnement estimée à 1,4 million de francs.

La HEP a défini et mis en œuvre une politique de développement professionnel de son personnel enseignant. Cette politique a permis d'accroître

l'éventail des qualifications de son corps professoral, notamment par le biais de formations doctorales, et de promouvoir la qualité des enseignements dispensés.

Les avancées dans l'essor d'une culture de la recherche au sein de l'institution et dans l'émergence de nouvelles compétences scientifiques, notamment grâce à la politique de développement professionnel, ont constitué des étapes importantes dans un processus d'intégration de la recherche. Ces avancées ont servi de base à la rédaction d'une nouvelle politique de la recherche qui doit contribuer à projeter la HEP-BEJUNE dans l'avenir et la positionner dans l'espace romand, national et international de la recherche en éducation et formation.

La pénurie d'enseignant-e-s et plus généralement la question de l'adéquation des besoins entre formation et marché du travail sont une source de préoccupation des autorités scolaires en Suisse. Dans ce contexte, la HEP-BEJUNE a débuté un projet de recherche intitulé «Etude sociodémographique de la profession enseignante». Les résultats de cette étude et l'analyse de données qualitatives ont permis d'émettre des propositions d'amélioration de la situation pour l'autorité politique.

Les cinq dossiers validés par le Comité stratégique et envoyés à la CDIP afin d'obtenir ou de prolonger une reconnaissance nationale des programmes de formation initiale ont fait l'objet d'une analyse par les membres des commissions de reconnaissance. Sont concernées les filières préscolaire-primaire, secondaires (secondaire 1, secondaire 1-2 et secondaire 2 partiel) et enseignement spécialisé. Les préavis de reconnaissance des commissions sont positifs pour l'ensemble des dossiers. Le long chemin de la reconnaissance, démarré 2010 avec le dépôt des demandes, devrait aboutir durant l'année 2013.

Une «Commission BEJUNE de la formation des enseignant-e-s» a été créée. Cette commission consultative est une réponse à une demande maintes fois réitérée par différentes instances d'avoir un lieu d'échanges et de concertation entre la HEP et les principaux acteurs concernés par la formation des enseignants de l'espace BEJUNE, c'est-à-dire les services employeurs et les directions d'établissement.

Haute école de musique de Genève, site de Neuchâtel

L'année 2012 a permis au site de Neuchâtel de la Haute école de musique de Genève d'asseoir son développement sur la base des travaux de positionnement effectués les années précédentes.

Au sujet de l'équilibre des effectifs, le transfert parfaitement réalisé de la classe de trombone vers le site de Fribourg a permis d'atteindre la dotation souhaitée au sein des classes instrumentales principales (cordes, chant, piano). Le recrutement d'un nouveau professeur de chant et d'une accompagnatrice a permis de finaliser l'ensemble du dispositif d'enseignement.

Le volume d'activités artistiques maintenu à un haut niveau témoigne du dynamisme de l'institution et de son attractivité auprès des différents publics. De nouvelles collaborations avec des institutions culturelles partenaires régionales ont été initiées (société de musique de Neuchâtel, concerts de la collégiale), dans le but d'augmenter le degré d'efficacité de la programmation musicale et de la gestion des événements culturels qui en découle.

SPORT

L'année 2012 a été intense dans tous les secteurs du service et les objectifs poursuivis dans le cadre du programme de législation ont été respectés.

La défense de l'éducation physique est toujours une priorité et fait partie de l'axe «éducation» de la politique sportive du service. Au niveau du sport scolaire facultatif, seule une école a sollicité un subventionnement.

La promotion du sport passe aussi par le soutien tant financier que matériel des manifestations sportives scolaires. Elle permet aussi d'offrir à la population, par le concept Midi Tonus, des possibilités de découvertes en matière d'activités physiques. Les sessions de printemps et d'automne ont rencontré un vif succès, notamment à La Chaux-de-Fonds.

Deux Prix du mérite sportif neuchâtelois se sont déroulés cette année, l'un le 9 janvier pour le mérite 2011 et l'autre le 20 décembre pour le mérite 2012, chaque fois au Château de Neuchâtel. La maison Tissot SA, fidèle sponsor de cette manifestation, a offert, à

chaque édition, une montre de choix aux lauréats des quatre catégories individuelles.

En tant que partenaire de multiplication unique de Swiss Olympic pour la Suisse romande, le service a organisé, une nouvelle fois, la formation en management de club. Une journée d'échange, destinée à toutes les personnes ayant suivi un cours de formation durant les six dernières années a été mis sur pied afin de faire un bilan de leurs acquis. La convention de partenariat avec Swiss Olympic a pris fin en juin 2012. Des remerciements et des félicitations de Swiss Olympic ont été adressés au service pour avoir dispensé avec succès durant toutes ces années cette formation de qualité aux dirigeants des clubs et associations sportives de Suisse romande.

La nouvelle loi fédérale sur l'encouragement du sport et les ordonnances d'application y relatives entrées en vigueur au 1er octobre impliquent des modifications dans le programme Jeunesse+Sport (J+S). Les clubs, associations et écoles ont pu bénéficier d'un soutien financier de J+S de plus de 1.080.000 francs représentant 1627 cours répartis en 358 offres.

Conformément au programme de législation, un rapport et un projet de loi sur le sport ont été élaborés par un groupe de travail et soumis à une large consultation. Le projet a reçu un accueil favorable de la part des milieux intéressés. Il devrait être soumis au Grand Conseil en mars 2013.

Le Conseil d'Etat a pris un arrêté en août 2012 instituant la commission neuchâteloise de répartition de la part des bénéfices de la Loterie romande en faveur du sport et qui définit les règles relatives à la sortie du Fonds des sports du budget et des comptes de l'Etat. La part neuchâteloise du bénéfice de la Loterie romande attribué au sport en 2012 s'élève à 2.175.528 fr. 12.

CULTURE

Au cours de l'année 2012, le service des affaires culturelles a encore intensifié ses relations avec ses partenaires ainsi qu'avec les acteurs culturels du canton. Ces échanges et réflexions nourrissent le copieux quotidien du service et confirment, par ailleurs, la vitalité et la richesse de la vie culturelle dans notre région. En terme financier, le nombre croissant des demandes ainsi que l'augmentation des montants sollici-

tés se traduisent par une ponction non négligeable à la fortune du Fonds d'encouragement des activités culturelles.

En addition aux activités liées à l'octroi de subventions, des dossiers spécifiques ont nécessité un soin particulier. Il s'agit notamment de la fusion entre l'office de la protection des monuments et des sites et l'office d'archéologie qui, à partir du 1er juillet 2012, ont été réunis au sein du nouvel office du patrimoine et de l'archéologie. Cette mutation s'est effectuée après de longues réflexions, en étroite concertation avec les acteurs concernés.

Le service s'est également investi de manière importante, que ce soit au niveau cantonal ou fédéral, dans la mise en œuvre de la convention Unesco relative à la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (PCI) et il a participé aux travaux visant à améliorer, à moyen terme, les statistiques fédérales relatives au financement de la culture.

Dans sa volonté de rendre les arts et la culture accessible au jeune public, le service a, en outre, œuvré en parfaite collaboration avec le service de l'enseignement obligatoire pour développer une plateforme mettant en relation les responsables d'école et les acteurs culturels. Ce projet de longue haleine devrait être concrétisé au cours de l'année 2013 tout comme devrait l'être celui de la remise d'un Prix cantonal de la Culture. Enfin, au titre des projets spéciaux, le service a été sollicité pour l'organisation de deux concours d'intervention artistique.

Conservatoire de musique neuchâtelois

L'année 2012 s'est révélée riche en événements divers.

Le départ à la retraite du directeur, M. François Hotz, a soulevé un certain nombre de questions sur le fonctionnement du CMNE, menant à une réflexion sur une nouvelle structure à mettre en place dans un délai raisonnablement bref.

Le passage de témoin entre M. Hotz et la direction ad intérim a eu lieu dans de bonnes conditions. La nomination en décembre 2012 du prochain directeur, M. Sylvain Jaccard, a contribué à projeter le CMNE dans le futur.

Les cursus préprofessionnels classique et jazz sont maintenant opérationnels et permettent

à 23 étudiants de suivre une formation PP au Conservatoire.

La formation de direction d'ensembles à vent, initiée en collaboration avec l'association cantonale des musiques neuchâteloises, arrive à la fin de sa première année de cours. Les examens de passage en deuxième année seront organisés en février-mars 2013. Une nouvelle volée d'étudiants débutera la première année à la rentrée 2013.

Sur le plan artistique enfin, le calendrier des manifestations se trouve désormais «gravé dans le marbre» avec les concerts-promotion, les journées musicales et le concert de clôture, trois rendez-vous importants qui permettent à la fois un regroupement des forces, une visibilité accrue et une meilleure valorisation du travail des enseignants et de leurs élèves. Viennent s'y ajouter les nombreuses collaborations qui ont émaillé la vie musicale neuchâteloise; en particulier, les activités des deux orchestres «maison», l'Orchestre des Jeunes du conservatoire et la Stravaganza qui ont su porter haut les couleurs du CMNE.

Office du patrimoine et de l'archéologie

Suite au départ à la retraite de l'archéologue cantonal Béat Arnold, au service de l'archéologie neuchâteloise depuis 1972, et à l'achèvement prévu en 2015 des travaux de publication liés à l'A5, le département a réorganisé les offices en charge de la conservation, de l'étude et de la valorisation du patrimoine archéologique et bâti en créant au 1er juillet 2012 un nouvel office du patrimoine et de l'archéologie (OPAN). Ce regroupement renforce le pôle patrimonial du canton dans une approche pluridisciplinaire. L'OPAN est divisé en trois sections: conservation du patrimoine, archéologie et Laténium, parc et musée d'archéologie.

Section conservation du patrimoine

La section a mené des recherches historiques, des inventaires, des investigations archéologiques ou techniques et des relevés dans différents bâtiments et sites. L'inventaire des collections archéologiques de la section a en outre été poursuivi en vue de la présentation de plusieurs pièces supplémentaires dans le dépôt visitable du Laténium. La mise à jour du recensement architectural cantonal a été entreprise.

La section a en outre publié plusieurs articles et participé aux activités de différents comités, commissions et groupes de travail dédiés à la conservation et à la valorisation des biens culturels neuchâtelois. Plusieurs restaurations importantes ont été terminées cette année; nombre d'autres se sont poursuivies ou sont en préparation.

La 19e édition des Journées européennes du patrimoine a attiré quelque 2400 visiteurs les 8 et 9 septembre 2012 sur le thème «Pierre et béton».

Section archéologie

En 2012, le Conseil d'Etat a nommé Sonia Wüthrich archéologue cantonale et a validé la nomination de neuf collaborateurs de la section.

Les activités de terrain se sont essentiellement concentrées autour du sauvetage programmé du site des Prés du Chêne à Cornaux, à l'emplacement de la centrale à gaz planifiée par le Groupe E.

En plus d'articles parus dans des revues scientifiques spécialisées, deux volumes de la série Archéologie neuchâteloise ont été publiés en 2012, tandis qu'a été édité à la suite d'un colloque international l'ouvrage «L'homme au bord de l'eau : Archéologie des zones littorales du Néolithique à la Protohistoire». La section a en outre participé à la rédaction du guide «D'un mégalithe à l'autre, entre Yverdon-les-Bains/VD et Hauterive/NE».

Section Laténium, parc et musée d'archéologie

L'exposition temporaire «Chantier autorisé: L'archéologie des grands travaux» a été inaugurée le 24 juin, à l'occasion du départ à la retraite de l'archéologue cantonal Béat Arnold.

Le Laténium a présenté: «Evolution/Révolution», une exposition en plein air conçue

par le Réseau romand Science & Cité; la «Nuit des mystères» à l'occasion de la Nuit des musées. Il a en outre contribué au «Village des p'tits Celtes» lors du Festival La Tène. Quant au laboratoire, il a engagé des travaux de conservation-restauration sur des objets et des ensembles archéologiques très divers.

La fréquentation du musée a connu en 2012 une année moins favorable qu'en 2011, année du dixième anniversaire du Laténium, avec une affluence de 34'134 personnes et 685 prestations pour les groupes.

Office des archives de l'Etat

Un projet de règlement d'exécution de la loi sur l'archivage a été rédigé et sera transmis au Conseil d'Etat en vue de son adoption en 2013.

L'OAEN a procédé en 2012 à dix-neuf visites auprès des services de l'administration cantonale et des autorités cantonales. Dix-neuf versements d'archives administratives et seize dépôts ou dons d'archives privées ont eu lieu durant l'année, soit un accroissement annuel de 95,8 mètres linéaires.

La bibliothèque des Archives a connu un profond remaniement avec la mise à disposition en libre accès en salle de lecture de plus de 800 ouvrages usuels. Une procédure d'équipement des livres (couverture, renforcement des charnières, estampillage) a également été initiée.

L'élaboration d'une stratégie de mise en application des principes du records management au sein de l'administration cantonale a été initiée au printemps 2012 par l'OAEN sur la base de projets-pilote qui seront menés dans plusieurs unités administratives d'ici à 2014.

Le programme de conservation préventive (microfilmage des fonds historiques et restauration des documents endommagés) s'est poursuivi au même rythme que l'année précédente.

